



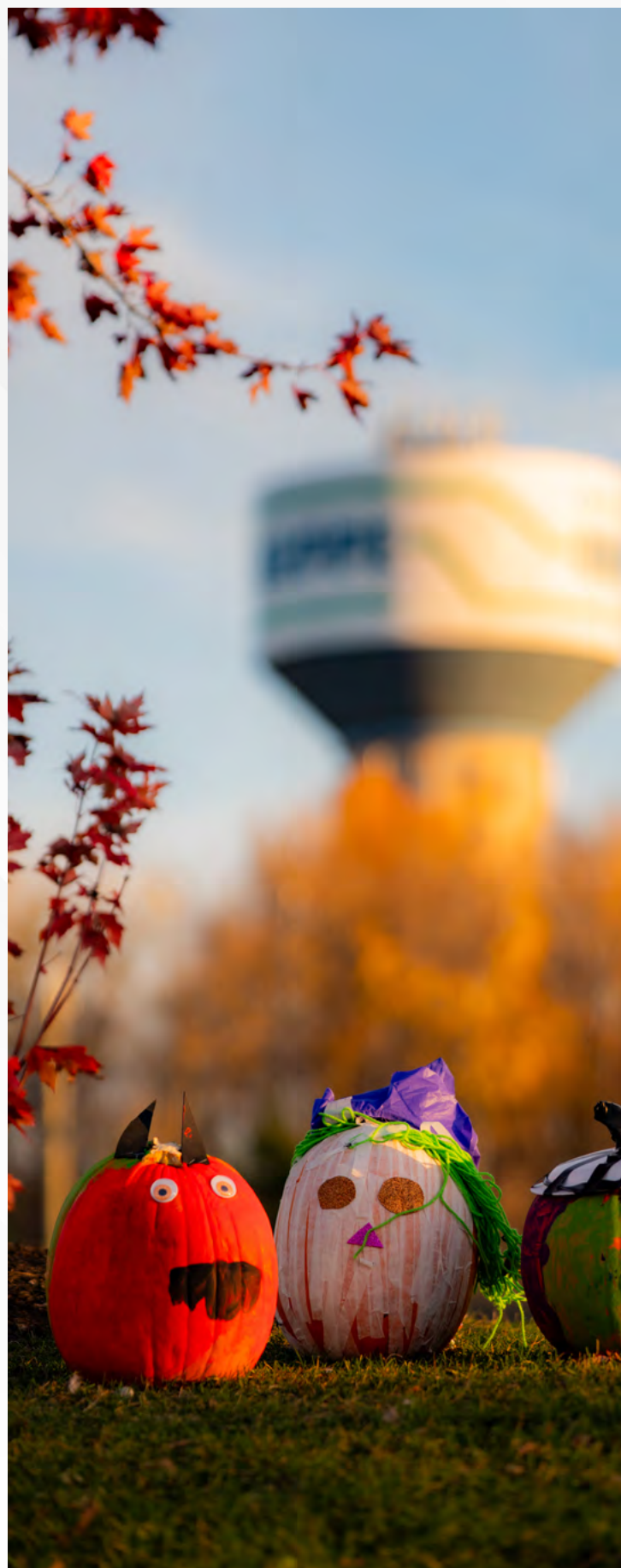
Dieppe

RAPPORT
ANNUEL

2025

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Avant-propos.....	3
Message du maire.....	4
Plan stratégique.....	5
Mission, vision et valeurs	5
Profil de la municipalité	6
Réalisations	8
Mise à jour : planification stratégique.....	12
Budget en bref.....	13
Conseil municipal	15
Réunions du conseil	17
Rémunération du conseil municipal.....	18
Subventions à des fins sociales ou environnementales ...	19
Activités et subventions de développement économique	20
Services.....	21
Services d'administration générale	22
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire.....	22
Services d'hygiène du milieu	22
Services de protection.....	23
Services de transport.....	23
Services récréatifs et culturels	24
Services financiers	24
Services d'approvisionnement en eau	25
Services de collecte et d'évacuation des eaux usées	25
Services financiers pour les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées	25
Annexe 1 – Réunions ordinaires et extraordinaires.....	26
Annexe 2 – Réunions à huis clos.....	27
Annexe 3 – Subventions à des fins sociales ou environnementales.....	30
Annexe 4 – Frais divers	34
Annexe 5 – États financiers audités de 2025	41



AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel est préparé conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54. Il contient des renseignements généraux sur la Ville de Dieppe, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation (annexe 4), ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions puis le type et le coût des divers services fournis. Les états financiers audités de 2025 figurent à l'annexe 5.



MESSAGE DU MAIRE

Chères résidentes, chers résidents,

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité d'une croissance soutenue et d'un développement structuré et harmonieux pour notre belle ville de Dieppe. Grâce à une planification rigoureuse et à une gestion responsable, nous avons su relever les défis liés à notre expansion tout en demeurant fidèles à nos valeurs d'innovation, d'inclusion et de fierté francophone.

Notre assiette fiscale a connu une augmentation notable de 12,5 %, permettant ainsi une réduction du taux de taxation pour une quatrième année consécutive. Cette croissance économique, alimentée par des investissements records en construction résidentielle, commerciale et industrielle, témoigne de l'attrait de Dieppe comme lieu idéal pour faire des affaires et élever une famille.

Conscients des besoins en logement, nous avons accordé 496 permis pour des projets résidentiels, représentant un investissement de 147,7 millions de dollars. Cette dynamique répond à la nécessité de construire entre 3 500 et 4 400 nouvelles unités d'ici 2033, assurant ainsi un chez-soi de qualité et sécuritaire à chaque famille qui choisit Dieppe.

Au terme d'une première année de mise en œuvre du plan stratégique, les résultats sont éloquentes : plus

de 15 % des actions prévues ont déjà été menées à terme, et plus de 60 % sont amorcées. Qu'il s'agisse de la stratégie de croissance, des stratégies sur l'immigration et la vitalité du français, du plan directeur des parcs et espaces verts ou encore du plan secondaire pour le secteur sud, chacune de ces initiatives constitue un pas concret vers une ville mieux outillée pour répondre aux défis de sa croissance rapide.

Parmi les moments mémorables, on note notamment le tout premier forum municipal sur la croissance, la tenue de la 44^e Finale des Jeux de l'Acadie, l'investissement de plus de 45 millions de dollars dans nos infrastructures routières et d'aqueduc, l'inauguration d'un espace nourricier collectif et l'accueil de plus de 20 000 personnes aux célébrations du 15 août.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif, impliquant les élus, le personnel municipal, les partenaires communautaires et, bien sûr, vous, chers résidents. Ensemble, nous façonnons un Dieppe à la hauteur de nos aspirations communes.

Je vous remercie de votre confiance et de votre engagement envers notre communauté.

Yvon Lapierre
Maire





PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique 2025-2029 de Dieppe présente la vision de développement de la Ville, ainsi que les orientations, stratégies et objectifs qui en découlent. Ce plan reflète la volonté d'adopter une perspective globale de développement durable. Il est le fruit d'un travail collectif impliquant les résidents, les partenaires, les groupes communautaires, le personnel municipal et les élus.

Quatre orientations guident le développement de la Ville :

- Dieppe durable et prospère
- Dieppe fière de son identité
- Dieppe dynamique, accessible et inclusive
- Dieppe efficiente et engagée

MISSION

Rayonner comme ville francophone inclusive et moderne, fière de ses racines acadiennes, offrant des services et des infrastructures de première qualité en harmonie avec l'environnement.

VISION

En 2035, Dieppe continue d'être reconnue comme une ville francophone fière de ses racines acadiennes et ouverte à la diversité. Une communauté vibrante, familiale, sécuritaire et en harmonie avec la nature, avec un centre-ville animé où les rencontres enrichissent le quotidien. En 2035, Dieppe se distingue comme une ville audacieuse, adoptant des approches innovantes pour gérer son développement de manière durable.

VALEURS

1. Intégrité
2. Inclusion
3. Innovation

La photo en page couverture nous fait voir une sculpture de l'artiste Heather Lawrie-Morse. Ce papillon monarque géant se trouve au jardin d'asclépiades incarnates situé près du stationnement du Centre aquatique.



PROFIL DE LA MUNICIPALITÉ

Ville moderne située au cœur de l'Acadie, Dieppe jouit d'une réputation enviable comme le démontre sa forte croissance au cours des dernières décennies. La Ville de Dieppe est la 4^e plus importante cité au Nouveau-Brunswick, la plus grande ville francophone à l'extérieur du Québec et la plus grande ville acadienne au monde!

Selon les estimations démographiques annuelles de Statistique Canada, la population de Dieppe a augmenté de 4 % entre juillet 2024 et juillet 2025, passant de 35 543 à 36 959 résidents.

Notre vitalité commerciale et notre économie fondée sur le respect de l'environnement font de Dieppe un endroit privilégié pour faire des affaires, élever une famille ou passer des vacances. Avec ses nombreux parcs et espaces verts et plus de 90 km de sentiers et voies cyclables, Dieppe se distingue par son équilibre entre un milieu urbain actif et le patrimoine naturel qui l'entoure.

DÉMOGRAPHIE*

- Âge moyen de la population : 40,8
- Total des logements privés : 11 993
- Densité de la population au kilomètre carré : 365
- Langue maternelle : français = 63,9 %, anglais = 24,7 %

*Selon le recensement de 2021

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Installations récréatives

- 1 site événementiel extérieur
- 1 parc à chiens
- 1 UNIplex (2 glaces de dimensions LNH, 1 piste de marche, 1 cuisine communautaire, 1 salle d'entraînement, 1 serre intergénérationnelle, salles de réunion)
- 1 Centre Arthur-J.-LeBlanc (2 glaces, dont une de dimensions olympiques, salles de réunion)
- 1 Centre aquatique et sportif (3 bassins)
- La Maison patrimoniale Doiron
- 3 parcs communautaires, comprenant 1 piste de patins à roues alignées, 1 piste BMX, 1 parc de jets d'eau, 1 terrain de cerf-volant, 1 coin avec jeux de pétanque, fer à cheval, rondelles et palet sur plancher, une colline pour la glissade et 2 patinoires extérieures
- 2 jardins communautaires
- 1 anneau de glace réfrigérée
- 8 terrains de balles
- 4 terrains de soccer
- 1 terrain synthétique multisport
- 1 piste d'athlétisme
- 4 terrains de basketball
- 6 terrains de tennis
- 10 terrains de pickleball
- 27 terrains de jeux, dont 1 parc accessible
- 1 terrain de disque golf
- 1 terrain de cricket

PROFIL DE LA MUNICIPALITÉ (SUITE)

- 1 chapiteau extérieur pour spectacle (Place 1604)
- 2 parcs d'entraînement extérieur
- La municipalité possède également de nombreuses infrastructures gérées par la communauté dont la Maison de jeunes (parc de planche à roulettes et terrain de hockey-boule), Repaire jeunesse (mur d'escalade), 1 centre récréatif pour aînés, le Centre des arts et de la culture, le Marché de Dieppe

Patrimoine

- 53 lieux patrimoniaux
- 14 monuments, dont l'Odyssée, les vétérans militaires de Dieppe, la brigade d'incendie et la chapelle de Petcoudiac
- 11 plaques commémoratives

Eau et égout

- 197 km d'aqueduc
- 192 km d'égout sanitaire
- 157 km d'égout pluvial
- 4 stations de pompage d'eau
- 4 stations de relevage d'égout
- 5 réservoirs d'eau potable
- 1 473 bornes-fontaines
- 2 106 robinets d'adduction d'eau

Transport

- 71 km de trottoirs
- 94 km de sentiers et voies cyclables
- 9 autobus de transport en commun
- 12 abribus

Incendie

- 2 casernes
- 1 camion à échelle
- 1 autopompe
- 1 autopompe-citerne
- 1 véhicule de sauvetage
- 2 unités d'intervention de soins médicaux d'urgence
- 1 VTT
- 3 camions utilitaires sport
- 1 camion 4x4
- 1 véhicule spécialisé pour les enquêtes sur les incendies
- 1 bateau

Flotte municipale

- 51 véhicules (camions, VUS)
- 1 balayeuse de rues
- 1 cureur combiné égout

- 125 pièces amovibles (lames, pelles, souffleuses à neige, épanduses à sel, remorques, etc.)
- 28 pièces d'équipement (charrues, chargeuses, tracteurs articulés de trottoirs, remorques, etc.)
- 32 pièces d'équipements pour l'entretien des espaces verts (tondeuses, fertiliseurs, coupe-bordures, épandeurs, etc.)
- 6 véhicules de type VTT, motoneige

Réseau routier

- 226 km de rues asphaltées

Personnel municipal

- Bureau du directeur général = 2
- Directions générales adjointes = 3
- Bureau du greffier = 3
- Communications = 6
- Développement communautaire = 20
- Environnement = 3
- Exécution des arrêtés = 5
- Finances = 8
- Immigration = 2
- Incendie = 47
- Ingénierie = 9
- Installations récréatives = 30
- Mobilité urbaine = 2
- Parcs et espaces verts = 17
- Patrimoine et partenariats = 2
- Planification et développement = 11
- Réseaux d'aqueduc et d'égout = 10
- Ressources humaines = 7
- Sauveteurs et moniteurs aquatiques = 40
- Service juridique = 1
- Services techniques (flotte municipale, technologues, bâtiments municipaux) = 11
- Technologies de l'information = 11
- Travaux publics = 32

Économie

- 580 permis de construction émis en 2025
- Valeur totale des permis émis de 179 291 030 \$
- Évaluation foncière située à 4 935 967 500 \$

RÉALISATIONS

En 2025, l'innovation, l'intégrité et l'inclusion ont marqué le quotidien à Dieppe. Voici un retour sur les moments forts qui ont marqué les 12 derniers mois.

JANVIER

Nouveau service juridique

Avec la croissance que continue de connaître la population de Dieppe, la création d'un service juridique était de mise afin d'appuyer les divers services municipaux et réduire les délais dans certains dossiers.

Quel sera le prochain événement d'envergure à Dieppe?

Le service de la vie communautaire a consulté les résidents afin de connaître leurs idées et aspirations pour un nouveau festival.

FÉVRIER

Visite d'experts français en judo et volleyball

Dans le cadre de l'initiative « Sport et Francophonie : une combinaison gagnante », la Ville de Dieppe a eu l'honneur d'accueillir une mission d'experts français en judo et volleyball. La délégation était composée de Christine Ghys, secrétaire générale de la Confédération Internationale des Unions Sportives Francophones, Ludovic Castard, expert en volleyball et ancien membre de l'équipe de France, et Estelle Gaspard, experte en judo et quintuple championne du monde de Ju-Jitsu. Les experts français ont animé des formations et des camps d'entraînement en judo et volleyball dans plusieurs clubs sportifs de la région lors de leur visite.

Célébrations de la Semaine du patrimoine

À travers une exposition gratuite dans la grange de la Maison Doiron, plus de 145 visiteurs ont pu découvrir l'évolution de la municipalité à travers des photos et des articles de journaux. Pour l'occasion, une programmation spéciale composée d'un atelier d'écriture portant sur les souvenirs, un atelier de fabrication de savons traditionnels et une démonstration de tissage de lin traditionnel ont également eu lieu.

Magie de l'hiver

Animaux de la ferme, promenades en traîneau, jeux géants, feux d'artifice, la saison froide a été synonyme de plaisir et de réconfort lors du retour de Magie de l'hiver qui s'est tenu du 21 au 23 février.



MARS

Semaine de la Francophonie

La richesse de la langue et de la culture francophone était à l'honneur grâce à des partenariats avec le Festival international du cinéma francophone en Acadie (FICFA), Le Pays de la Sagouine, la Bibliothèque publique de Dieppe et le Centre des arts et de la culture de Dieppe qui ont permis la tenue d'un cercle d'auteur/compositeur avec Daniel Léger, Laurie LeBlanc et Émilie Landry ainsi que des activités de littérature, de cinéma et de musique. La municipalité a également profité de l'occasion pour lancer la liste de lecture Fricot Franco, un festin musical francophone créé par les gens d'ici.

Vers un transport en commun plus durable

Le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 1,6 million de dollars sur 10 ans qui nous permettra d'optimiser notre service de transport public et réduire davantage notre empreinte collective sur l'environnement. Cette contribution nous permettra d'améliorer l'accessibilité, l'efficacité et l'expérience des usagers, tout en favorisant des choix de transport plus écologiques.

RÉALISATIONS (SUITE)

AVRIL

Jour de la Terre

Ce sont quelques centaines de personnes qui ont visité le parc Rotary dans le cadre du Jour de la Terre, un événement annuel qui prend de plus en plus d'ampleur. Cette année, en plus du traditionnel nettoyage communautaire, les participants ont pu construire des cabanes à chauves-souris et en apprendre davantage sur leur rôle important dans la lutte contre les parasites.

MAI

Gala Les Chalins

Lors de son traditionnel gala Les Chalins, la municipalité a souligné l'apport inestimable de celles et ceux qui, par leur engagement, contribuent à faire de Dieppe une ville dynamique, accueillante et solidaire.



Voici les chalins de l'édition 2025 :

- Aînés – Gilles Aubut
- Loisirs et sports – Vicky Deveau
- Francophonie et culture
– Lina Magali Zapata-García
- Environnement – Dr Alyre Chiasson
- Engagement communautaire – Michelle Dupuis
- Engagement d'un nouvel arrivant
– Medhi Fadlouk et Sahar Hakimi
- Engagement jeunesse – Alexanne Ward

Frigo Med : faciliter les interventions d'urgence

Pour aider les premiers répondants à intervenir plus rapidement et efficacement, la Ville

de Dieppe, en collaboration avec le comité consultatif ami des aînés, lance une trousse gratuite destinée aux résidents âgés de 50 ans et plus. La trousse comprend une fiche médicale à remplir, une enveloppe et un aimant à apposer sur le réfrigérateur. Lorsqu'ils voient cet aimant, les premiers répondants savent exactement où chercher : antécédents médicaux, liste de médicaments, allergies, chirurgies récentes et autres informations vitales sont ainsi rapidement à portée de main.

JUIN

Lancement de la programmation estivale

L'été fut bien rempli à Dieppe avec une programmation estivale pour tous les goûts. Le Mercredi Show, les Dimanches chantants, le Lundi diversité, le Mardi actif et les fêtes de quartier étaient au rendez-vous pour animer gratuitement les parcs, espaces publics et lieux patrimoniaux de la municipalité. Parmi les moments forts, la Journée canadienne du multiculturalisme, la fête du Canada, Dieppe fête l'Acadie, le YQM Country Fest et la Coupe Canada de vélo de montagne.

44^e Finale des Jeux de l'Acadie

Pendant six jours, l'étoile de l'Acadie a brillé au rythme de l'énergie contagieuse de plus de 1 200 jeunes athlètes venus du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et de la France. Grâce à l'implication exceptionnelle de quelque 700 bénévoles et au soutien fidèle de la communauté, cette édition a été marquée par un esprit de camaraderie, d'excellence et de fierté collective.

Dévoilement du projet Toponym'ielle

À l'occasion du mois des parcs et sentiers, la municipalité a dévoilé les noms et les affiches biographiques des huit femmes célébrées dans le cadre du projet Toponym'ielle. Ces femmes, issues de divers horizons, se sont illustrées par leur engagement communautaire, leur leadership, leur créativité ou encore leur contribution à l'éducation, aux arts et à la justice sociale. Le projet Toponym'ielle propose un parcours en plein air, jalonné de panneaux narratifs qui racontent leur histoire et mettent en lumière leur héritage.



Voici les huit noms de sentiers à l'honneur de femmes pionnières :

- Sentier Ada-Forbes (santé)
- Sentier Brenda-LeBlanc (vie politique)
- Sentier Dorothy-Nye (autochtone)
- Sentier France Daigle (création)
- Sentier Joanne (JoJo) LeBlanc (milieu sportif)
- Sentier Laure-Bradley (relations interculturelles)
- Sentier Rebecca-LeBlanc (écologie)
- Sentier Shaaron Gionet (entrepreneuriat)

Ensemble, nous grandissons

Le tout premier forum municipal de Dieppe a connu un franc succès avec la participation de près de 500 personnes. L'événement a permis aux résidents d'explorer une dizaine de kiosques interactifs et de partager leurs idées et commentaires sur divers sujets liés à la croissance de la municipalité.

JUILLET

Résumé des chantiers

Près de 45 millions de dollars ont été investis dans nos routes et nos réseaux d'eau et d'égout, dans le but d'améliorer le quotidien de tous les résidents. Parmi les projets les plus marquants, on compte le prolongement du boulevard Dieppe, la reconstruction de sections des chemins LeBlanc et Gauvin, le prolongement du sentier pour cyclistes et piétons le long du chemin Melanson, ainsi que le début des travaux de la ruelle des Trotteurs. Les rues St-Laurent et Ste-Thérèse ont aussi été modernisées, tandis que les conduites d'eau des rues Notre-Dame, Thibodeau, Latour et Grand-Pré ont été remplacées ou rénovées. D'autres ont complété le tableau, dont le prolongement de l'avenue Aviation, la reconstruction de la rue Copp et le microsurfaçage d'une portion du boulevard Dieppe existant.

AOÛT

Dieppe fête l'Acadie

Ce fut un rendez-vous inoubliable dans la plus grande ville acadienne au monde pour les célébrations de la Fête nationale de l'Acadie. Le site Musiqu'ART a vibré au son de 1755, Reveil, The Mainlanders, LGS, Moyenne Rig et de nombreux invités spéciaux. Plus de 20 000 personnes se sont rassemblées pour le spectacle d'adieu de Reveil et le dernier concert extérieur du groupe légendaire 1755.



SEPTEMBRE

Inauguration du tout premier espace nourricier collectif

Situé près du centre aquatique, ce lieu de rassemblement a été pensé pour être durable et nécessiter peu d'entretien une fois établi. On y retrouve une trentaine de plantes vivaces, une quinzaine d'arbres fruitiers et plusieurs arbustes. Camerises, baies de goji, pommiers et cerisiers ne sont que quelques exemples qui seront à la disposition de tout le monde. En plus de produire des aliments sains, le jardin enrichit la biodiversité, crée un refuge pour les pollinisateurs et offre un lieu de rencontre pour la communauté.

Salon des aînés

Une vingtaine d'organismes étaient présents afin de fournir des renseignements aux aînés sur une panoplie de sujets. En collaboration avec le Comité des personnes âgées de Dieppe, les résidents âgés de 50 ans et plus ont pu en apprendre plus sur la nutrition pour bien vieillir, la danse en ligne, la méditation, la prise de tension artérielle et plus!

Semaine de l'accueil

En partenariat avec le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick, Dieppe a souligné la Semaine de l'accueil avec une activité « Bienvenue à Dieppe » lors de laquelle une rencontre avec les élus et une cérémonie d'accueil étaient à l'horaire.

OCTOBRE

Journée portes ouvertes du service d'incendie

L'heure était à la fête à la caserne du chemin Gauvin pour la traditionnelle journée portes ouvertes. Jeunes et moins jeunes ont pu découvrir les kiosques d'information, visiter la caserne, les camions d'incendie et la roulotte interactive du Bureau du prévôt des incendies, profiter des jeux gonflables, participer au tirage de prix de présence et savourer un BBQ communautaire au profit de Dystrophie Musculaire Canada.

Halloween

Sentiers thématiques, prestations musicales, ateliers créatifs et camions de nourriture, Trouille ou citrouille, Halloween plus inclusive, visites théâtralisées spéciales à la Maison Doiron, les activités familiales et les activités effrayantes ne manquaient pas à Dieppe cette année!

Semaine nationale de l'immigration francophone

Afin de souligner la Semaine nationale de l'immigration francophone, la Ville de Dieppe, avec le soutien du Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIFNB), d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada ont organisé une table ronde sur le thème « Merci d'enrichir notre Francophonie ». L'activité a permis de réunir des voix de différents horizons pour réfléchir à la richesse et aux défis de la francophonie dans un contexte minoritaire.

NOVEMBRE

Le Marché des Fêtes patrimonial de la Maison Doiron a permis de valoriser le patrimoine acadien tout en soutenant les artistes locaux. Dans une ambiance chaleureuse du temps des Fêtes, les visiteurs ont pu faire des emplettes et profiter d'un chansonnier et d'une visite du père Noël.

DÉCEMBRE

Exercice d'entraînement du service d'incendie

Tenue près de l'aéroport, cette formation a fait partie de l'engagement du service d'incendie à maintenir et à perfectionner les compétences de ses équipes afin d'assurer la sécurité et notre protection de la communauté.

Un chez-soi sécuritaire et de qualité pour tous

Le conseil municipal a adopté des modifications à l'arrêté de zonage et au plan d'aménagement municipal afin de permettre jusqu'à quatre unités de logement sur les terrains résidentiels des zones R1 et R2 qui répondent à certains critères. Déjà permis en zones RHM et R3, il s'agissait d'une condition obligatoire pour recevoir du financement du Fonds pour accélérer la construction de logements.

Permettre jusqu'à quatre unités de logement dans les secteurs résidentiels à faible densité est l'une des méthodes favorisées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour augmenter le nombre de logements, notamment pour la location. Cette mesure pour contribuer d'une certaine façon à répondre aux enjeux majeurs découlant de l'augmentation importante de la population en :

- Permettant d'augmenter la disponibilité et l'accessibilité des logements
- Stabilisant des prix sur le marché de la location résidentielle



MISE À JOUR : PLANIFICATION STRATÉGIQUE

L'année 2025 fut la première de la mise en œuvre du plan d'action découlant de la planification stratégique 2025-2029. Ce plan, qui s'articule autour de quatre orientations, a été développé pour répondre aux réalités de la croissance rapide, de la préservation de l'environnement et du renforcement du sentiment de sécurité, incluant :

- Un accent explicite sur l'identité acadienne et la Francophonie.
- L'inclusion de préoccupations démographiques précises.
- Une prise en compte importante du développement durable.

Orientation 1 – Dieppe durable et prospère

Combine le développement urbain et la valorisation de nos espaces verts et milieux naturels

Orientation 2 – Dieppe fière de son identité

Rayonner comme une ville acadienne et francophone valorisant la diversité.

Orientation 3 – Dieppe dynamique, accessible et inclusive.

Offrir un cadre de vie animé et accueillant pour le mieux-être de la communauté.

Orientation 4 – Dieppe efficiente et engagée

Se doter de la capacité de répondre aux besoins de la communauté dans un contexte de croissance.

Concrètement, en 2025, la municipalité a complété les actions suivantes de son nouveau plan stratégique :

- Adoption de la stratégie touristique
- Adoption de la stratégie favorisant le développement d'un environnement propice à la vitalité du français
- Adoption de la stratégie sur l'immigration
- Adoption de la stratégie de croissance
- Adoption du plan secondaire pour le développement du secteur sud
- Adoption du plan directeur des parcs et espaces verts
- Adoption de la stratégie de logement
- Adoption de la politique d'incitatif au logement abordable
- Restructuration des services des ressources humaines, finances et de la performance municipale



D'OÙ PROVIENNENT LES REVENUS DE LA MUNICIPALITÉ?

Les revenus provenant des impôts municipaux servent à financer en très grande partie les multiples services utilisés tous les jours par les résidents. Par exemple, le déneigement, l'entretien du réseau routier, la collecte des déchets, le service d'incendie, les services policiers et bien plus encore.

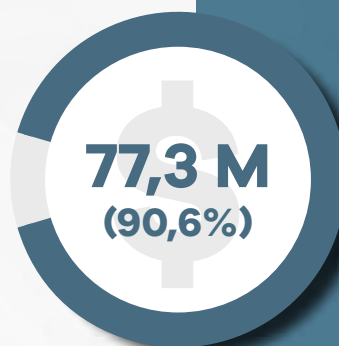
En 2025, l'évaluation foncière dans la Ville de Dieppe se situait à 4 935 967 500 \$, soit une augmentation de 12,5 %, et le taux d'imposition se chiffrait à 1,3650 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation. Cette augmentation de l'assiette fiscale a permis à la municipalité de réduire son taux de taxe de 6,5 ¢ en 2025.

Suite à la réforme de la gouvernance locale menée par le gouvernement provincial en 2023, les anciens districts de services locaux (DSL) de Greater Lakeburn et Scoudouc se sont annexés au territoire de Dieppe. Leurs évaluations foncières 2025 se situaient à 159 703 500 \$ et 11 274 900 \$ respectivement, pour en arriver à un total de 5 106 945 900 \$ pour la grande municipalité de Dieppe. Le taux d'imposition du DSL de Greater Lakeburn était de 0,6445 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation et celui du DSL de Scoudouc était de 0,5692 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation.

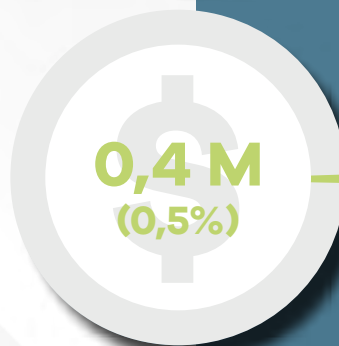
BUDGET DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Ce budget finance tous les services municipaux à l'exception des coûts reliés au service d'eau et égout qui lui, est financé par les frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout.

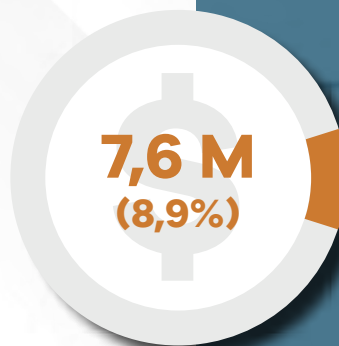
Impôts fonciers (résidentiels et commerciaux)	77 300 000 \$
Subvention de financement communautaire et péréquation	400 000 \$
Autres revenus (permis de construction, locations aux arénas, Centre aquatique et sportif, surplus des années antérieures)	7 600 000 \$
Total	85 300 000 \$



IMPÔTS
FONCIERS

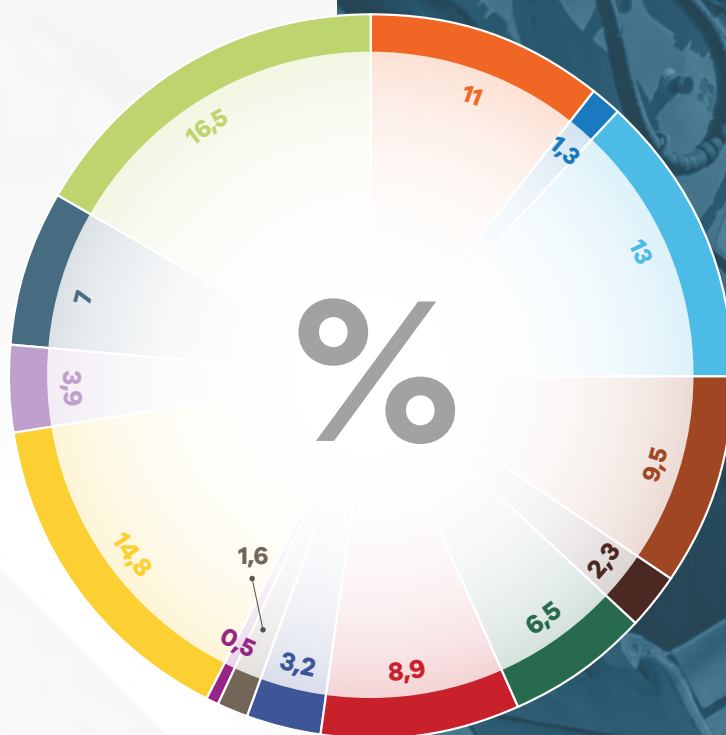
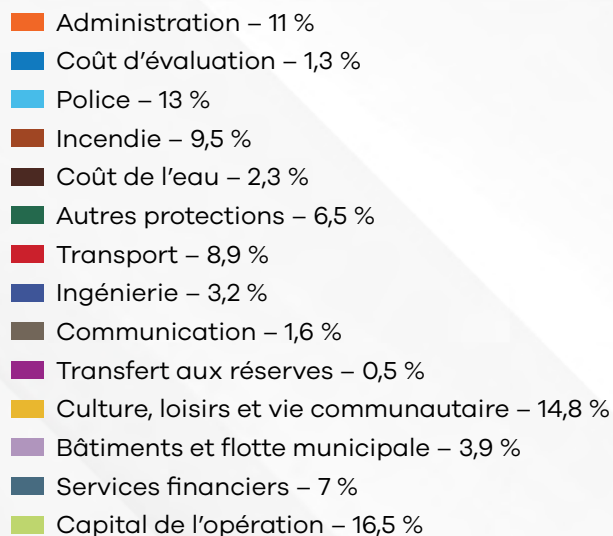


SUBVENTION DE
FINANCEMENT
COMMUNAUTAIRE
ET PÉRÉQUATION



AUTRES
REVENUS

À QUOI SERVENT VOS IMPÔTS MUNICIPAUX?

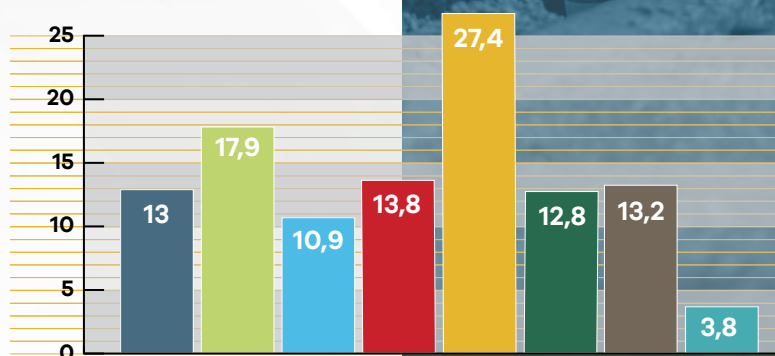
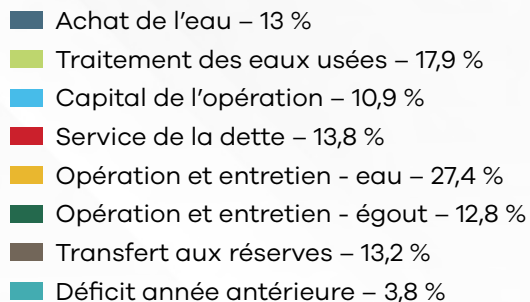


BUDGET DE FONCTIONNEMENT D'EAU ET D'ÉGOUT

Les revenus dédiés à ce budget proviennent des frais perçus lors du paiement des factures d'eau et d'égout. Ils servent à l'entretien de notre infrastructure d'eau et d'égout, et à l'achat de l'eau consommée par les résidents.

Frais perçus lors du paiement des factures d'eau et d'égout	13 100 000 \$
Remboursement de l'eau utilisée par le service d'incendie	2 000 000 \$
Autres revenus et surplus des années précédentes	900 000 \$
Total	16 000 000 \$

Répartition des dépenses





CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Dieppe est composé d'un maire, de trois conseillères générales et de cinq conseillers de quartier.



Yvon Lapierre
Maire



Corinne Godbout
Conseillère générale



Mélyssa Janin
Conseillère générale



Josée Turgeon-Roy
Conseillère générale



Jean-Marc Brideau
Conseiller quartier 1



Lise LeBouthillier
Conseillère quartier 2



Marc Lanteigne
Conseiller quartier 3



Ernest Thibodeau
Conseiller quartier 4



Paul Gaudet
Conseiller quartier 5

Voici la liste des comités, organismes et associations auxquels siègent les membres du conseil municipal.

COMITÉS, ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Yvon Lapierre

maire

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – Service d’incendie
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)
- Conseil d’administration – Expansion Dieppe
- Comité consultatif ami des aînés

Mélyssa Janin

conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Théâtre Capitol Inc.
- Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac (jusqu’au 12 mai 2025)
- Centre d’accueil et d’accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick (CAFi) (jusqu’au 12 mai 2025)
- Centre des arts et de la culture de Dieppe Inc. (à partir du 13 mai 2025)

Corinne Godbout

conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Autorité policière régionale de Codiac

Josée Turgeon-Roy

conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Centre des arts et de la culture de Dieppe Inc. (jusqu’au 12 mai 2025)
- Conseil d’administration – Expansion Dieppe
- Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac (membre suppléante) (à partir du 13 mai 2025)

Jean-Marc Brideau

conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de liaison des trois conseils municipaux
- Comité consultatif communautaire et sur le climat sonore de l’Aéroport international Roméo-LeBlanc du Grand Moncton
- Union des municipalités du Nouveau-Brunswick
- Commission de la Bibliothèque publique de Dieppe

Lise LeBouthillier

conseillère

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – Service d’incendie

Marc Lanteigne

conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – Service d’incendie

Ernest Thibodeau

conseiller

- Maire suppléant
- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Agence multiculturelle du Grand Moncton (jusqu’au 12 mai 2025)
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)
- Centre d’accueil et d’accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick (CAFi) (à partir du 13 mai 2025)

Paul Gaudet

conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité du défilé du Père Noël du Grand Moncton
- Conseil d’administration – Expansion Dieppe
- Agence multiculturelle du Grand Moncton (à partir du 13 mai 2025)



RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions du conseil municipal sont publiques et ont lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 333, avenue Acadie. Les réunions du conseil municipal sont également diffusées via YouTube et sur les ondes de TV Rogers.

Les réunions ordinaires ont lieu les deuxièmes et quatrièmes lundis du mois, sauf en janvier, où la réunion ordinaire a lieu le quatrième lundi du mois, et en juillet, août et décembre, où les réunions ordinaires ont lieu le deuxième lundi du mois. Il y a aussi les réunions extraordinaires qui portent sur des questions précises et peuvent avoir lieu à tout moment, sur avis de convocation et avis public.

Ces réunions permettent au conseil municipal de débattre et de prendre des décisions au sujet d'enjeux qui concernent la Ville de Dieppe. En 2025, le conseil municipal a tenu 19 réunions ordinaires et n'a tenu aucune réunion extraordinaire. Les détails se trouvent à l'annexe 1.

Le paragraphe 68(1) de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit des situations dans lesquelles les réunions du conseil ou celles de l'un de ses comités peuvent être tenues à huis clos pendant la durée du débat. Durant ces réunions, les membres du conseil peuvent uniquement discuter des sujets prévus au paragraphe 68(1) de la *Loi sur la gouvernance locale*. De plus, les décisions qui sont prises lors des réunions à huis clos peuvent seulement porter sur des questions procédurales ou sur des directives données à un fonctionnaire, à un employé ou à l'avocat du gouvernement local. Les dates des réunions tenues à huis clos et le genre de questions qui y ont été discutées lors de chacune de ses réunions se trouvent à l'annexe 2.

Les procès-verbaux des réunions ordinaires et extraordinaires du conseil peuvent être consultés par le public au bureau du greffier pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ou en consultant le site Web de la Ville de Dieppe.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser une rémunération et des indemnités aux maires et aux conseillers.

La rémunération et les frais de déplacement pour les affaires de la municipalité en dehors de Dieppe sont autorisés par les arrêtés A-11 et A-12 et la politique A-27.

En 2025, les traitements annuels et les indemnités ont totalisé 371 048 \$.

Ils sont présentés en détail dans le tableau 1 ci-dessous.

TABLEAU 1 : Rémunération du conseil

TRAITEMENTS ANNUELS	INDEMNITÉS PAYÉES	TOTAL
Maire Yvon Lapierre		
79 992 \$	5 884 \$	85 876 \$
Conseiller Jean-Marc Brideau		
31 674 \$	4 285 \$	35 959 \$
Conseiller Paul Gaudet		
31 712 \$	2 170 \$	33 882 \$
Conseillère Corinne Godbout		
31 712 \$	4 738 \$	36 450 \$
Conseiller Marc Lanteigne		
31 712 \$	2 221 \$	33 933 \$
Conseillère Lise LeBouthillier		
31 712 \$	113 \$	31 825 \$
Conseiller Ernest Thibodeau*		
35 629 \$	8 019 \$	43 648 \$
Conseillère Mélyssa Janin		
31 712 \$	4 703 \$	36 415 \$
Conseillère Turgeon-Roy		
31 712 \$	1 348 \$	33 060 \$

*Maire suppléant de janvier à décembre 2025



SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

L'un des objectifs d'une municipalité, comme l'indique la *Loi sur la gouvernance locale*, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité. Grâce à leurs efforts, les organismes communautaires appuient la municipalité dans cette mission. Les subventions de 500 \$ ou plus figurent dans le présent rapport à l'annexe 3. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'hôtel de ville.

En 2025, la Ville de Dieppe a versé 6 000 \$ en contributions à des fins sociales par le biais de la politique A-37 dont l'objectif est d'offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement ouvert au public la possibilité de recevoir une commandite.

La Ville de Dieppe a également offert 148 600 \$ en subventions aux groupes communautaires pour leurs opérations (politique L-15) dans le but de les appuyer dans leur offre de services à la communauté.

Afin d'encourager et de soutenir les organismes communautaires accrédités à offrir des événements à Dieppe, le conseil municipal a adopté en 2010 une politique concernant les programmes de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16). Ce sont 104 450 \$ en 2025 qui ont été remis par la municipalité en échange d'une visibilité lors des divers événements tels que la Francofête en Acadie, le Festival international du cinéma francophone en Acadie, le Salon du livre de Dieppe, Monde en fête et Fierté Dieppe.

Quant à la politique L-21, elle vise à apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs. La tenue de tels événements peut donner une visibilité importante à la ville de Dieppe sur le plan régional, national ou international. Enfin, le tourisme sportif laisse des legs importants pour la communauté. À cet effet, 99 000 \$ en subventions ont été accordés en 2025.

Suite à un besoin exprimé par la communauté pour des espaces intérieurs, une entente a été conclue avec le District scolaire francophone Sud afin que la municipalité prenne en charge la location des gymnases de six écoles. En retour, ces écoles peuvent désormais répondre aux critères de notre nouvelle politique L-12, qui vise à favoriser le développement de programmes, d'initiatives, d'activités et de partenariats pour promouvoir la francophonie,

le patrimoine, l'accessibilité universelle, l'équité, l'inclusion et la diversité. Cette nouvelle politique encourage la préservation de l'environnement, le transport actif et la vie active. Elle soutient également l'aménagement d'infrastructures et d'équipements pour améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe, tout en offrant à la communauté un accès aux installations et équipements des établissements scolaires. Ce sont donc 54 875 \$ qui ont été octroyés en 2025 en lien avec la politique L-12.

De plus, certaines ententes sont conclues avec la municipalité afin d'accorder des subventions à divers organismes et institutions de la région qui offrent des services aux résidents de Dieppe.

Le tableau ci-dessous résume les subventions attribuées en 2025 à des fins sociales et environnementales.

TABLEAU 2

Subventions à des fins sociales et environnementales (annexe 3)	
Demandes de commandites (politique A-37)	6 000 \$
Subventions à des groupes communautaires (politique L-15)	148 600 \$
Programme de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16)	104 450 \$
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et autres compétitions (politique L-21)	99 000 \$
Programme de subventions aux écoles partenaires (politique L-12)	54 875 \$
Ententes diverses	763 741 \$
Total	1 176 666 \$



ACTIVITÉS ET SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucune subvention de plus de 500 \$ n'a été accordée par la municipalité en 2025 à titre de développement économique.

En ce qui concerne les activités de développement économique de la municipalité, elles sont menées par Expansion Dieppe, l'agence de développement économique de la Ville de Dieppe. Vous trouverez le rapport annuel 2025 d'Expansion Dieppe sur leur site Web au expansiondieppe.ca

SERVICES

La Ville de Dieppe cherche à offrir des services de qualité aux résidents, tout en s'assurant de prendre des décisions responsables pour le bien de tous. Lors du processus budgétaire qui se déroule à l'automne, les différents secteurs de la municipalité définissent les activités et initiatives pour l'année à venir.

Pour ce faire, ils se basent sur le plan stratégique et les priorités adoptées par le conseil municipal. Par la suite, le conseil procède aux délibérations du budget proposé et l'adopte généralement en novembre.

En 2025, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 85 313 000 \$. Les revenus réels ont totalisé 84 009 554 \$ tandis que les dépenses réelles ont totalisé 83 585 424 \$, donnant lieu à un excédent de 424 130 \$.

La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer les services d'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées. Le budget approuvé s'élevait à 16 015 000 \$. Les revenus réels ont atteint 16 359 752 \$ comparativement à 15 886 938 \$ pour les dépenses réelles, donnant lieu à un excédent de 472 814 \$.



SERVICES GÉNÉRAUX

Dépenses totales : 83 585 424 \$

SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dépenses totales : 10 659 031 \$

Salaires et les indemnités du maire et des conseillers ainsi que les frais d'interprétation des réunions publiques	368 332 \$
Salaires et indemnités de l'administration	3 978 492 \$
Fonctionnement et entretien de l'hôtel de ville	680 827 \$
Frais juridiques et de vérification	429 645 \$
Coût de l'évaluation foncière dans les limites de la ville	1 087 021 \$
Autres frais administratifs	2 499 875 \$
Assurance responsabilité civile	420 381 \$
Subventions à des organismes	1 194 458 \$

SERVICES D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Dépenses totales : 3 230 112 \$

Commission d'urbanisme	180 308 \$
Planification et développement	1 391 762 \$
Remembrement foncier et réserve foncière	210 641 \$
Corporation de développement économique – Expansion Dieppe	1 115 184 \$
Plan de développement durable	256 527 \$
Embellissement et amélioration de terrains	75 690 \$

SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU

Dépenses totales : 1 188 501 \$

Collectes des matières solides usées produites par les résidents	718 017 \$
Commission de services régionaux du sud-est	470 484 \$

SERVICES DE PROTECTION

Dépenses totales : 23 240 414 \$

Services policiers CODIAC	10 922 335 \$
Protection contre les incendies	11 000 316 \$
Coûts d'opération du centre de mesures d'urgence	23 832 \$
Inspection de constructions	469 108 \$
Exécution des arrêtés	648 288 \$
Protection des animaux	65 443 \$
Destruction des insectes et parasites	111 092 \$

SERVICES DE TRANSPORT

Dépenses totales : 12 337 617 \$

Administration, formation, génie civil, planification et surveillance	1 816 475 \$
Matériel général, ateliers et autres bâtiments	2 389 579 \$
Services de la circulation et de l'entretien des routes	Été = 3 026 709 \$ Hiver = 1 839 461
Éclairage des voies publiques	718 747 \$
Transport en commun	1 920 604 \$
Gestion des actifs	626 042 \$

SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

Dépenses totales : 11 815 680 \$

Administration des services	637 810 \$
Entretien des deux arénas	3 337 247 \$
Centre aquatique et sportif	2 463 795 \$
Centres communautaires	490 013 \$
Terrains de jeux et parcs	3 849 799 \$
Autres services récréatifs	1 019 977 \$
Formation et perfectionnement	16 606 \$
Services de la bibliothèque	433 \$

Cette catégorie est partiellement financée par les frais d'utilisation, lesquels ont généré 2 266 401 \$ en 2025 :

- Arénas : 1 452 734 \$
- Centre aquatique et sportif : 573 529 \$
- Commandites, inscriptions aux activités et revenus de location : 240 138 \$

SERVICES FINANCIERS

Dépenses totales : 21 114 069 \$

Frais du service de remboursement de la dette	Frais en intérêt = 756 248 \$ Remboursement de capital = 4 089 000 \$
Contrat de location-acquisition	Frais en intérêt = 262 190 \$ Remboursement de capital = 611 227 \$
Transferts aux fonds de réserve pour de futures dépenses	Immobilisation générale = 6 800 000 \$ Fonctionnement général = 411 000 \$
Dépenses en capital	8 184 404 \$

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales : 15 886 938 \$

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Dépenses totales : 6 327 002 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et facturation (1 039 800 \$), à la conduite et la distribution de l'eau (2 640 574 \$), à la force motrice et au pompage (355 580 \$) à l'achat de l'eau de la Ville de Moncton (2 274 347 \$) ainsi qu'à un règlement judiciaire (16 701\$).

SERVICES DE COLLECTE ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales : 4 920 497 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et la facturation (536 792 \$), le traitement des eaux usées payé à TransAqua qui gère l'usine de traitement des eaux usées du Grand Moncton (2 866 500 \$), au système de collecte des eaux d'égout (1 500 504 \$) ainsi qu'à un règlement judiciaire (16 701 \$).

SERVICES FINANCIERS POUR LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales : 4 639 439 \$

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 430 928 \$ et remboursement de capital 1 757 000 \$), les transferts aux fonds de réserve pour dépenses futures (1 461 000 \$ pour la réserve d'immobilisation) en plus des dépenses en capital (990 511 \$).



ANNEXE 1 – RÉUNIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Dates	Réunions	Nombre de membres ayant utilisé des moyens de communication électroniques	Yvon Lapierre	Mélyssa Janin	Corinne Godbout	Josée Turgeon-Roy	Jean-Marc Brideau	Lise LeBouthillier	Marc Lanteigne	Ernest Thibodeau	Paul Gaudet
			Maire	Conseillère générale	Conseillère générale	Conseillère générale	Conseiller quartier 1	Conseillère quartier 2	Conseiller quartier 3	Conseiller quartier 4	Conseiller quartier 5
27 janvier	Ordinaire	0									
10 février	Ordinaire	0									
24 février	Ordinaire										
10 mars	Ordinaire	0									
24 mars	Ordinaire	0									
14 avril	Ordinaire	1*					*				
28 avril	Ordinaire	2*			*		*				
12 mai	Ordinaire	0									
9 juin	Ordinaire	0									
23 juin	Ordinaire	0									
14 juillet	Ordinaire	0									
11 août	Ordinaire	0									
8 septembre	Ordinaire	0									
22 septembre	Ordinaire	0									
14 octobre	Ordinaire	0									
27 octobre	Ordinaire	0									
10 novembre	Ordinaire	2*						*	*		
24 novembre	Ordinaire	0									
15 décembre	Ordinaire	0									

Légende

	Présent
	Absent
*	À distance

Nombre de réunions ordinaires: 19

Nombre de réunions extraordinaires: 0

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS

27 janvier 2025

Genre de questions débattues :

- Accès aux bâtiments ou aux autres constructions qu'occupe ou qu'utilise le gouvernement local ou de leur sécurité, soit de l'accès à ses systèmes informatiques, dont ses systèmes de communication, ou de leur sécurité (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)h*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)b*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

10 février 2025

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)j*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

10 mars 2025

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

24 mars 2025

Genre de questions débattues :

- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)b*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

14 avril 2025

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)j*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)

28 avril 2025

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

12 mai 2025

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

9 juin 2025

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

23 juin 2025

Genre de questions débattues :

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)g*)

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

14 juillet 2025

Genre de questions débattues :

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)

11 août 2025

Genre de questions débattues :

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)g*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – alinéa 68(1)j*)

8 septembre 2025

Genre de questions débattues :

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

14 octobre 2025

Genre de questions débattues :

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)g*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)f*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

27 octobre 2025

Genre de questions débattues :

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)

10 novembre 2025

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

24 novembre 2025

Genre de questions débattues :

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)j*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

15 décembre 2025

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)d*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)j*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale, alinéa 68(1)c*)

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Objet	Modalités et conditions	Avantage tiré par Dieppe
Ballet théâtre atlantique du Canada	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne Évolution de l'UdeM	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	Appuyer les organismes qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Fondation de la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre des arts et de la culture de Dieppe	Fin sociale	75 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre des arts et de la culture de Dieppe – appui au poste de direction artistique	Fin sociale	80 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
CAFI	Fin sociale	13 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre Boréal	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Pro Jeunesse	Fin sociale	40 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Objet	Modalités et conditions	Avantage tiré par Dieppe
Réseau de santé Vitalité	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Théâtre Capitol	Fin sociale	75 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
YQM Country Fest	Fin sociale	350 741 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements culturels et touristiques majeurs.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Cadets de l'armée	Fin sociale	2 400 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club d'âge d'or Dieppe	Fin sociale	4 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Repaire jeunesse	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club gymnastique rythmique Extenso	Fin sociale	14 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Scouts Dieppe	Fin sociale	6 000 \$	Numéraire	Appuyer les organismes qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Vétérans militaires de Dieppe	Fin sociale	2 700 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Bibliothèque publique de Dieppe	Fin sociale	18 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Maison de jeunes	Fin sociale	30 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Fondation Marichette	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Soccer Dieppe	Fin sociale	11 500 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Défilé du père Noël	Fin sociale	4 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Offre de services à la communauté
Festival Hubcap	Fin sociale	4 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Offre de services à la communauté
FrancoFête en Acadie	Fin sociale	30 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Offre de services à la communauté
Festival international du cinéma francophone en Acadie	Fin sociale	6 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Offre de services à la communauté
Festival Northrup Frye	Fin sociale	1 500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Salon du livre de Dieppe	Fin sociale	35 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Objet	Modalités et conditions	Avantage tiré par Dieppe
Fierté Dieppe	Fin sociale	5 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Monde en Fête	Fin sociale	15 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival de musique du grand Moncton	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Défi FrancoFun	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Club VTT Dieppe	Fin sociale	1 500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Baseball Dieppe	Fin sociale	750 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Conseil provincial des personnes d'ascendance africaine du N.-B.	Fin sociale	700 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Codiac Cyclone	Fin sociale	5 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Retombée économique
École Mathieu Martin - Tournoi Classique	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Retombée économique
Hockey Mineur Dieppe Memramcook	Fin sociale	5 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Retombée économique
Coupe du Canada / Centre de cyclisme	Fin sociale	15 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Retombée économique
Comité organisateur de la Coupe Esso	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Retombée économique
Soccer Dieppe	Fin sociale	4 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Retombée économique
Comité organisateur de la finale des Jeux de l'Acadie Dieppe	Fin sociale	40 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Retombée économique
Rendez-vous Acadie 50+	Fin sociale	5 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Retombée économique
Disc Golf Dieppe	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Retombée économique
Championnat de Hockey Atlantique U15AAA	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Retombée économique
École Amirault	Fin sociale	7 801 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté
École le Marais	Fin sociale	14 371 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté
École Antonine Maillet	Fin sociale	9 155 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Objet	Modalités et conditions	Avantage tiré par Dieppe
École Carrefour de l'Acadie	Fin sociale	11 286 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté
École Anna Malenfant	Fin sociale	4 250 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté
École St Thérèse	Fin sociale	3 770 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté
École Lou Macnarin	Fin sociale	4 242 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté
Vietnamese Moncton	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Académie de Ballet et danse classique	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
CCNB Dieppe	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Moncton Cares	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Association Malienne du Nouveau-Brunswick	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Conseil provincial des sociétés culturelles	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Société Nationale de l'Acadie	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Chaire de recherche du Canada sur les minorités francophones et le pouvoir	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Course de nuit électrisante	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
La ligue de cheval de Dieppe	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Codiac Concert Band	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Association Initiatives Afro-Canadiennes du Nouveau-Brunswick	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité

Les détails des diverses politiques nommées à cette annexe sont disponibles au dieppe.ca.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS

La tarification des installations et des espaces municipaux est régie par la politique L-1.

TAUX DE LOCATION DES ARÉNAS AVEC GLACE

	Régulier samedi et dimanche lundi au vendredi 16 h – 21 h 59	Jour 40 % lundi au vendredi 6 h à 15 h 45	Soir 20 % lundi à dimanche 22 h – 1 h	Jeunesse accrédité 40 %	Hors saison jour 20 %
	269 \$	162 \$	215 \$	162 \$	215 \$

Taux du jour

Désigne une location entre 6 h et 15 h 45 du lundi au vendredi.

Taux du soir

Désigne une location qui débute à 22 h ou plus tard.

Taux jeunesse

Désigne toute location de glace par un groupe jeunesse accrédité par le Secteur des loisirs de la Ville de Dieppe qui utilise principalement les arénas pour son sport respectif. Le taux jeunesse consiste d'un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.

Taux hors saison

Le taux hors saison de jour désigne toute location après ou avant la saison régulière telle que définie dans la *Politique L-8 – Attribution d'installations récréatives* entre 6 h et 15 h 45. Le taux hors saison consiste d'un rabais de 20 % du taux régulier, avant les taxes.

TAUX DE LOCATION DES ARÉNAS SANS GLACE

	Régulier Secteur public, secteur privé et individu	Groupes accrédités
Taux horaire	75 \$	45 \$
Demi-journée (4 h)	225 \$	135 \$
Journée complète (8 h +)	375 \$	225 \$
Demi-journée (4 h) – longue durée	180 \$ (rabais de 20 % du taux d'une demi-journée)	108 \$ (rabais de 20 % du taux d'une demi-journée)
Journée complète (8 h +) – longue durée	225 \$ (rabais de 40 % du taux d'une journée complète)	135 \$ (rabais de 40 % du taux d'une journée complète)

FORFAIT DE SPECTACLE

	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après
	2 500 \$	1 250 \$	1 500 \$	750 \$

Le forfait comprend le nettoyage, l'utilisation de certains vestiaires, l'utilisation des salles de bains, l'utilisation du foyer et de la billetterie.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

LISTE D'ÉQUIPEMENT OU DE SERVICE AVEC PRIX

(en sus des taux de location)

Équipement ou service	Taux
Chaise (120 disponibles)	1 \$/chaise
Table (30 disponibles)	2 \$/table
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 \$ chacune
Rideau noir	500 \$
Faire enlever la porte d'entrée de la resurfaceuse	200 \$
Faire enlever la baie vitrée	Au complet (avec restrictions): 1 000 \$ Par fenêtre: 10 \$
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 \$/barricade

Notes :

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.
3. Minimum de location d'un bloc de 3 heures, à moins qu'elle ne soit suivie d'une autre location.
4. Longue durée pour le forfait demi-journée comprend une location de 16 heures par semaine minimum sur une période de 8 semaines ou plus par surface de glace; le forfait journée complète comprend une location de 30 heures par semaine minimum sur une période de 8 semaines ou plus par surface de glace.

TAUX DE LOCATION DU SITE ÉVÉNEMENTIEL

	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %
	1 500 \$	750 \$	900 \$	450 \$

Nettoyage non inclus, le site doit être remis à son état initial.

LISTE D'ÉQUIPEMENT OU DE SERVICE AVEC PRIX

(en sus du forfait événement spécial)

Équipement ou service	Taux
Poubelle (20 disponibles)	5 \$/poubelle
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 \$ chacune
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 \$/barricade
Table de pique-nique (20 disponibles)	10 \$/table
Électricité (électricien inclus)	250 \$ - branchement et débranchement
Branchement d'eau (test d'eau inclus)	75 \$

Notes :

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES

	Régulier Secteur public, secteur privé et individu	Organisme à but non lucratif enregistré et groupes récréatifs	Groupes accrédités
Salle capacité 0 à 50 personnes			
Taux horaire	65 \$	35 \$	25 \$
Demi-journée (4 h)	195 \$	105 \$	75 \$
Journée complète (8 h +)	325 \$	175 \$	125 \$
Salle capacité 51 à 150 personnes			
Taux horaire	85 \$	45 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	255 \$	135 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	425 \$	225 \$	150 \$
Salles combinées au pavillon Rotary, au Centre Arthur- J.- LeBlanc et à l'UNIPlex			
Taux horaire	120 \$	80 \$	55 \$
Demi-journée (4 h)	360 \$	240 \$	165 \$
Journée complète (8 h +)	600 \$	400 \$	275 \$
Cuisine au pavillon Rotary (comprend vaisselle, four, réchauds, cafetière, plaquette)			
Taux horaire	25 \$	20 \$	15 \$
Demi-journée (4 h)	75 \$	60 \$	45 \$
Journée complète (8 h +)	175 \$	100 \$	75 \$
Cuisine à l'UNIPlex (comprend 12 stations, vaisselle, four, réchauds, cafetière, plaquette)			
Taux horaire	50 \$	40 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	150 \$	120 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	250 \$	200 \$	150 \$
Salle d'entraînement à l'UNIPlex			
Taux horaire	70 \$	40 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	210 \$	120 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	350 \$	200 \$	150 \$

Forfait d'événements spéciaux 1 200 \$:

Salles combinées pour la journée et soirée au pavillon Rotary ou accès à la grange annexée à la Maison Doiron, de 8 h à 2 h (total de 18 heures d'utilisation). Inclus le temps de montage dans la grande salle seulement, la veille de l'événement spécial entre 18 h et 22 h, et le temps de démontage le lendemain de l'événement spécial entre 8 h et 10 h. Inclus l'utilisation de la cuisine au pavillon Rotary (avec l'option de salles combinées au pavillon Rotary seulement). La police d'assurance responsabilité liée au permis d'alcool pour occasion spéciale n'est pas comprise.

Notes :

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Toute location d'installation récréative ou de promenade en traîneau tiré par des chevaux bénéficiera d'une salle à un taux réduit de 35 \$ l'heure suivant ladite location.
3. Les frais pour l'utilisation de la cuisine sont définis par l'utilisation d'équipement de cuisine (ex. : préparation de nourriture ou service de traiteur).
4. « Salles combinées » désigne soit les deux salles communautaires situées au pavillon Rotary, soit les deux salles communautaires situées au 2^e étage du Centre Arthur-J.-LeBlanc, ou soit les trois salles communautaires situées au 2^e étage de l'UNIPlex.
5. La personne responsable de la location de la cuisine à l'UNIPlex doit avoir une certification canadienne en salubrité alimentaire.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DES TERRAINS SPORTIFS

Bloc de temps	Taux régulier	Taux jour	Taux jeunesse accrédité	
	lundi au vendredi 16 h à 22 h 59	lundi au vendredi 6 h à 15 h 59	Terrain régulier	Terrain pratique
Saison 2024	11,50 \$	7,50 \$	7,50 \$	4 \$

Notes :

1. Le taux jeunesse accrédité est offert aux groupes jeunesse accrédités par le secteur des loisirs de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.
2. Toute location doit être réservée et confirmée par le service aux utilisateurs.
3. La division des services opérationnels s'occupe de l'entretien (ex. : coupe du gazon) et de la préparation régulière des terrains (ex. : les lignes).
4. Toute demande spéciale de préparation de terrain doit être envoyée au/à la responsable des réservations.
5. L'utilisation des lumières coûte 24 \$ par soir/terrain, taxes comprises, et sera gratuite pour les groupes jeunesse qui paient des frais de location de terrain.
6. Les taux sont sujets au changement advenant une modification à la TVH.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DU CENTRE AQUATIQUE ET SPORTIF

Bassin de natation	
1 - 65 personnes	140 \$
66 - 94 personnes	195 \$
95 - 121 personnes	255 \$
122 - 150 personnes	325 \$
Bassin d'exercice	
1 - 46 personnes	80 \$
Bassin récréatif	
1 - 60 personnes	175 \$
61 - 130 personnes	235 \$
Trois bassins	
1 - 100 personnes	335 \$
101 - 150 personnes	450 \$
151 - 241 personnes	560 \$
242 - 320 personnes	620 \$

Notes :

1. Ces taux sont arrondis et les taxes sont comprises.
2. Le taux semaine avant 16 h sera réduit de 10 \$ l'heure.
3. Le taux «jeunesse» désigne toute location de la piscine par un groupe jeunesse aquatique accrédité par le secteur des loisirs et bénéficiera d'un rabais de 40 % du taux régulier.
4. Le taux «groupe accrédité» désigne toute location de la piscine pour la tenue d'un événement d'envergure par un groupe accrédité par le secteur des loisirs et les écoles de Dieppe et bénéficiera d'un rabais de 30 % du taux régulier.

	Cartes de membres annuelles	Cartes de membres mensuelles (doit acheter un minimum de 3 mois consécutifs)
Carte adulte	435 \$	55 \$
Carte 50+/ étudiant	300 \$	45 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	200 \$	30 \$
Carte couple	655 \$ 2 ^e carte reçoit un rabais de 50 %	70 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	860 \$	80 \$

Cartes de membre annuelles et mensuelles (minimum 3 mois consécutifs) – entreprises et groupes communautaires

Achat de 20 à 49 cartes - rabais de 25 % du coût actuel

Achat de 50 cartes et plus - rabais de 50 % du coût actuel

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DU CENTRE AQUATIQUE ET SPORTIF (SUITE)

Forfait 12 visites	
Carte adulte (inclus bain libre et activités aquatiques)	75 \$
Carte 50+ / étudiant (inclus bain libre et activités aquatiques)	60 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	45 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	150 \$
Droits d'entrée unique	
Adulte	10 \$
50+ / étudiant	8 \$
Enfant (12 ans et moins)	5 \$
Entrée famille (2 adultes et enfants)	20 \$
Aquaforme 50+	7 \$
Aquaforme Adulte	10 \$
Fête pour enfants	
Option 1 Durant un bain public (minimum de 10 et maximum de 20 enfants)	Droits d'entrée unique pour enfants et adultes + frais de location de la salle: 35 \$/heure ou 50 \$/heure et demie
Option 2 Location de bassin(s) à usage exclusif	Selon les taux de location des bassins + location de la salle: 35 \$/heure ou 50 \$/heure et demie

Tous ces tarifs incluent la TVH, lorsqu'applicable. Entrée gratuite pour les enfants de 24 mois et moins.

TAUX DE LOCATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME

Type de location	Taux horaires		Taux horaires pour groupes jeunesse accrédités et écoles de Dieppe	
	Usage exclusif	Usage non-exclusif	Usage exclusif	Usage non-exclusif
Piste et espace vert	25 \$	15 \$	15 \$	Aucun frais
Piste	15 \$	10 \$	10 \$	Aucun frais
Espace vert	10 \$	5 \$	5 \$	Aucun frais

Notes :

- Le taux horaire de groupe jeunesse accrédité est offert aux groupes jeunesse accrédités par le secteur des loisirs de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux horaire avant les taxes.
- Toute location doit être réservée et confirmée par le Service des opérations.
- Le Service des opérations s'occupe de l'entretien (ex. : coupe du gazon) et de la préparation régulière du terrain.
- Toute demande spéciale de préparation de terrain doit être envoyée à la personne responsable des réservations.
- L'usage non-exclusif sera accepté pour des groupes de 20 personnes ou moins.
- L'usage non-exclusif signifie que les espaces loués sont partagés avec le public et/ou d'autres groupes.
- Les taux incluent les taxes et sont sujets à changement advenant une modification à la TVH.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TERRAIN SYNTHÉTIQUE – ÉCOLE MATHIEU-MARTIN

	Taux horaire		
	Régulier	Jeunesses accrédités	Districts scolaires
À l'heure	70 \$	42 \$	Gratuit

Notes :

1. Le taux horaire des groupes jeunesses accrédités est offert aux groupes jeunesses accrédités par le secteur loisirs de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux horaire avant les taxes.
2. Toute location doit être réservée et confirmée par le service aux utilisateurs.
3. Le service des opérations s'occupe de l'entretien et de la préparation régulière du terrain.
4. Toute demande spéciale de préparation de terrain doit être envoyée à la personne responsable des réservations.
5. Les taux incluent les taxes et sont sujets à changement advenant une modification à la TVH.

TARIFS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN

	Comptant	Laissez-passer individuel 1 jour	Carte à perforer 10 trajets	Carte à perforer 20 trajets	Laissez-passer de groupe	Laissez-passer 30 jours
Adultes	3 \$	7 \$	29 \$	46 \$	18 \$	72 \$
Étudiants, enfants (12+), et aînés (65+)	3 \$	7 \$	29 \$	46 \$	18 \$	57 \$
Enfants 6 à 11 ans (non-résidents)	3 \$	7 \$	29 \$	46 \$	18 \$	N/A
Enfants 6 à 11 ans de Moncton, Riverview, Dieppe	Gratuit avec un laissez-passer pour les moins de 12 ans					
Enfants de moins de 6 ans	Gratuit					

VILLE DE DIEPPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2025



**Façonner l'avenir
en toute confiance**

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 décembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son Honneur le maire et aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la VILLE DE DIEPPE et de ses entités contrôlées (la "Ville"), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait

exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Ville pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés de la Ville. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Dieppe, Canada
Le 13 avril 2026

Comptables professionnels agréés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 décembre

	2025 Budget (note 18)	2025 Réal	2024 Réal
REVENUS (note 14)			
Mandat d'imposition	77 256 504 \$	77 256 504 \$	71 845 338 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements			
Autres municipalités (note 19)	-	44 274	-
Province du Nouveau-Brunswick (note 19)	378 000	186 280	176 972
Ventes de services (note 19)	15 902 445	16 178 122	15 818 382
Autres revenus de provenance interne (note 19)	1 483 269	3 068 989	2 884 582
Subvention de financement et de péréquation communautaire	451 355	451 355	677 032
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	-	2	5
Intérêts gagnés	407 169	1 981 806	2 614 964
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	15 273 378	10 622 517
Contributions en immobilisations des développeurs (note 13)	-	4 926 760	8 835 809
Autres contributions	-	3 644 954	2 014 483
Gain sur ventes de terrains (note 3)	-	695 924	1 109
	95 878 742 \$	123 708 348 \$	115 491 193 \$
DÉPENSES (note 14)			
Services d'administration générale (note 19)	11 317 195 \$	10 912 861 \$	10 226 652 \$
Services de protection (note 19)	20 516 592	21 443 993	17 470 253
Services de transports (note 19)	12 191 743	18 999 712	17 048 287
Services d'hygiène du milieu (note 19)	1 222 258	1 188 501	1 539 184
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire (note 19)	4 585 002	3 774 392	3 350 119
Services récréatifs et culturels (note 19)	12 672 956	15 404 339	15 319 211
Approvisionnement en eau (note 19)	6 443 529	7 219 385	6 643 030
Collectage et évacuation des eaux d'égouts (note 19)	5 005 471	5 913 956	5 746 703
Services financiers - général (note 19)	1 094 471	1 026 096	1 135 320
Services financiers - eau (note 19)	293 000	272 001	300 672
Services financiers - égouts (note 19)	167 000	158 927	179 180
	75 509 217	86 314 163	78 958 611
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (notes 15 et 18)	20 369 525 \$	37 394 185 \$	36 532 582 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		376 114 284	339 581 702
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		413 508 469 \$	376 114 284 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2025

2024

ACTIFS FINANCIERS

Espèces et quasi-espèces	6 877 353 \$	23 451 046 \$
Dépôts à terme (note 4)	20 721 192	19 477 302
Débiteurs		
Général	7 409 827	4 762 172
Taxe de vente à recevoir	2 142 884	1 632 423
Gouvernements	16 223 363	10 733 579
	53 374 619	60 056 522

PASSIFS

Créditeurs et frais courus	15 023 163	10 885 829
Déductions à la source à payer	54 476	53 591
Congés de maladie accumulés (note 7)	1 951 660	1 895 908
Revenus différés	2 483 668	939 510
Retenues de garanties	2 315 742	2 086 675
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	39 879 189	46 532 369
	61 707 898	62 393 882

DETTE NETTE

(8 333 279) (2 337 360)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 13)	619 540 813	565 183 494
Amortissement cumulé (note 13)	(203 241 147)	(190 627 384)
	416 299 666	374 556 110
Inventaire	39 817	34 189
Stocks de terrains	5 053 596	3 664 740
Charges payées d'avance	448 669	196 605
	421 841 748	378 451 644

EXCÉDENT ACCUMULÉ

413 508 469 \$ 376 114 284 \$

ÉVENTUALITÉS (note 8) ET ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers consolidés

APPROUVÉ PAR

....., Maire

....., Greffier ou trésorier

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
Excédent de l'exercice	20 369 525 \$	37 394 185 \$	36 532 582 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(52 200 000)	(57 414 554)	(37 305 458)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	509 228	246 880
Amortissement des immobilisations corporelles	-	15 152 998	14 292 064
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	8 772	60 502
	(31 830 475)	(4 349 371)	13 826 570
Acquisitions de l'inventaire	-	(39 817)	(34 189)
Acquisitions des charges payées d'avance	-	(448 669)	(196 605)
Consommation de l'inventaire	-	34 189	40 580
Utilisation des charges payées d'avance	-	196 605	155 812
Variation des stocks de terrains	-	(1 388 856)	(1 177 770)
	-	(1 646 548)	(1 212 172)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(31 830 475)	(5 995 919)	12 614 398
Dette nette au début de l'exercice	(2 337 360)	(2 337 360)	(14 951 758)
Dette nette à la fin de l'exercice	(34 167 835) \$	(8 333 279) \$	(2 337 360) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	37 394 185 \$	36 532 582 \$
Éléments sans effet sur les espèces et quasi-espèces :		
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	8 772	60 502
Amortissement des immobilisations corporelles	15 152 998	14 292 064
Contributions en immobilisations des développeurs	(4 926 760)	(8 835 809)
Reprise de valeur des stocks de terrains	(674 403)	-
	46 954 792	42 049 339
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(8 647 900)	(9 471 594)
Créditeurs et frais courus, déductions à la source à payer	4 138 219	6 605 984
Inventaire, stocks de terrains et charges payées d'avance	(972 145)	(1 212 172)
Revenus différés, retenues de garanties et autres éléments de passif	1 828 977	1 402 968
	43 301 943	39 374 525
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des contributions des développeurs	(52 487 794)	(28 469 649)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	509 228	246 880
	(51 978 566)	(28 222 769)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions de placements dans des dépôts à terme	(15 536 566)	(7 912 178)
Dispositions de placements dans des dépôts à terme	14 292 676	-
	(1 243 890)	(7 912 178)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obtention de financement supplémentaire	-	1 118 000
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(6 653 180)	(6 976 731)
	(6 653 180)	(5 858 731)
DIMINUTION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(16 573 693)	(2 619 153)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	23 451 046	26 070 199
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	6 877 353 \$	23 451 046 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ENTITÉ

La Ville de Dieppe (la "Ville") a été incorporée comme ville par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 1^{er} janvier 1952 et a accédé au statut de ville le 1^{er} janvier 2003 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Ville s'est donné l'énoncé de vision suivant : "La Ville de Dieppe reflète sa fierté acadienne dans son accueil à tous; il fait bon y vivre et élever une famille grâce à son développement intelligent et son souci pour l'environnement."

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les Normes comptables canadiennes du secteur public ("CCSP") portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

Périmètre comptable du gouvernement

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les entités suivantes sont comprises dans ces états financiers consolidés :

- Ville de Dieppe
- Expansion Dieppe Inc.
- Gestion 1604 Inc.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil le 25 novembre 2024 et par le ministre des Gouvernements locaux le 17 décembre 2024.

Comptabilisation des revenus

Les revenus de subvention, mandat d'imposition et contribution sont comptabilisés lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les revenus reçus pour lesquels les obligations de prestation n'ont pas été respectées sont comptabilisés comme revenus différés.

Les subventions reçues d'une tierce partie, tel un autre gouvernement pour financer une portion d'une construction ou d'achat d'une immobilisation corporelle, sont comptabilisées dans les revenus lors de l'achat ou de la construction de l'immobilisation visée.

Les revenus des services sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont reconnus lorsqu'un bien est transféré ou un service rendu, qu'ils peuvent être évalués et que leur encaissement final est raisonnablement assuré.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes CCSP exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les estimations principales comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont comptabilisés initialement à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2025

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces à l'état consolidé des flux de trésorerie comprennent l'encaisse, qui est composée de l'encaisse en main et les soldes bancaires, et le découvert bancaire, s'il y en a.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont inclus dans les immobilisations corporelles et sont comptabilisés au coût, qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail au moment de la comptabilisation initiale, moins l'amortissement cumulé. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	10 à 25
Équipement et machinerie	3 à 30
Véhicules	5 à 25
Bâtiments	10 à 60
Réseaux de transport routier ("transports")	10 à 65
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées ("eau et égouts")	10 à 100

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Les contributions en immobilisations des développeurs sont inscrites à la juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues et sont présentées dans les revenus de l'exercice au cours duquel elles sont reçues sous forme d'apport.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptabilisée nette. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable à la valeur estimative du potentiel de service que l'immobilisation corporelle représente encore pour la Ville. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux, l'inspection des bâtiments et d'autres mesures de protection.

Services de transports

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et d'autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire

Cette section est responsable du zonage, du développement économique, du tourisme et d'autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et d'autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et d'égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Inventaire

L'inventaire est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Stocks de terrains

Les stocks de terrains sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct pour les terrains qui ne représentent qu'un seul lot et selon la méthode du coût moyen pour les autres terrains. Toute baisse de valeur est présentée dans les dépenses des services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire de l'exercice au cours duquel elle est constatée. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment une baisse de valeur n'existent plus ou s'il y a des indications claires d'une augmentation de la juste valeur, la provision est renversée jusqu'à concurrence de la provision initiale inscrite.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

La Ville offre un programme de congé de maladie, tel que décrit à la note 7. Elle constate un passif, établi selon une évaluation actuarielle, et une charge au titre des congés rémunérés dans l'exercice au cours duquel les salariés fournissent à la Ville des services qui ouvrent droit à ces avantages, qui s'accumulent. La méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La Ville offre également à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont dues par l'employeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2025

3. GAIN SUR VENTES DE TERRAINS	2025	2024
Ventes de terrains	1 208 750 \$	3 225 \$
Coût des terrains vendus	(512 826)	(2 116)
	695 924 \$	1 109 \$

4. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt aux taux de 3,80 %, 3,95 %, 4,05 % et 5,25 % (2024 - 5,25%, 5,20% et 5,40%) et viennent à échéance en janvier 2027, janvier 2028 janvier 2029 et février 2026 (2024 - février 2026, juin 2025 et février 2025), respectivement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2025

**5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT
DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION****2025****2024**

Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 733 087 \$, remboursable par versements mensuels de 12 149 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en février 2027.

157 937 \$**303 724 \$**

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 302 026 \$, remboursable par versements mensuels de 5 206 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en juillet 2027.

93 709**156 193**

Intérêts inclus dans les versements

(5 225)**(16 518)**

246 421**443 399****Emprunt**

Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse de l'hôtel de ville d'une valeur comptable nette de 3 852 975 \$, remboursable par versements mensuels de 72 689 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 5,62 %, échéant en octobre 2031.

4 329 768**4 939 970**

À reporter

4 576 189 \$**5 383 369 \$**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

**5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT
DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)**

	2025	2024
Reporté	4 576 189 \$	5 383 369 \$
Déventures		
1) Débenture, 0,50 % à 2,30 %, portion échéant en 2035 et 2040.	4 240 000	5 064 000
2) Débenture, 3,95 % à 4,85 %, échéant en 2032.	463 000	519 000
3) Débenture, 0,86 % à 2,38 %, échéant en 2031.	1 690 000	1 954 000
4) Débenture, 1,35 % à 3,80 %, renouvelable en 2032, échéant en 2037.	4 308 000	4 771 000
5) Débenture, 1,25 % à 4,40 %, portion échéant en 2028 et 2033.	1 607 000	1 823 000
6) Débenture, 0,95 % à 3,50 %, portion échéant en 2030 et 2035.	3 376 000	3 895 000
7) Débenture, 1,05 % à 3,65 %, échéant en 2030.	1 061 000	1 668 000
8) Débenture, 1,20 % à 3,80 %, portion échéant en 2031 et 2036.	3 658 000	4 676 000
9) Débenture, 1,65 % à 3,20 %, portion échéant en 2027 et 2032.	5 798 000	6 823 000
10) Débenture, 2,10 % à 3,60 %, échéant en 2033.	356 000	394 000
11) Débenture, 3,36 % à 3,96 %, échéant en 2034.	1 022 000	1 118 000
12) Débenture, 1,95 % à 2,95 %, portion échéant en 2029, 2034 et 2039.	7 724 000	8 444 000
Total	39 879 189 \$	46 532 369 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux pour les municipalités a été obtenue pour l'emprunt pour l'hôtel de ville, les contrats de location-acquisition et les débentures.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2025

**5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT
DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)**

L'estimé des remboursements en capital de la dette à long terme et des paiements minimums exigibles au titre des contrats de location-acquisition à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants, en présumant le renouvellement des dettes tel que prévu :

	Dettes	Contrats de location-acquisition
2026	- 5 701 392 \$	208 259 \$
2027	- 5 173 612 \$	43 384 \$
2028	- 4 829 979 \$	0 \$
2029	- 4 903 616 \$	0 \$
2030	- 4 953 654 \$	0 \$
Ultérieurement	- 14 070 515 \$	0 \$

6. EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt d'exploitation

La Ville dispose de deux marges de crédit d'un montant autorisé de 8 025 494 \$ et 1 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelables annuellement. La marge de crédit de 8 025 494 \$ est garantie par la province du Nouveau-Brunswick; la marge de crédit de 1 500 000 \$ est garantie par des stocks de terrains ayant une valeur comptable totale de 391 395 \$.

Ainsi que le prescrit la *Loi sur la gouvernance locale*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'exercice. En 2025, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'exercice suivant à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2025

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Congés de maladie accumulés

La Ville offre un congé de maladie qui s'accumule à raison de huit heures par mois pour les employés non administratifs à temps plein et de sept heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée maximale de cinq jours consécutifs avec un maximum de 12 jours par année.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec les Normes CCSP. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme les taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en 2023.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- augmentation de salaire annuelle est de 2,50 % (2024 - 2,50 %);
- taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4,5 % (2024 - 4,5 %);
- âge de la retraite est de 62 (2024 - 62); et
- estimation de l'utilisation nette du taux de congés de maladie est de 60,00 % (2024 - 60,00 %).

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif et l'obligation pour les congés de maladie accumulés se présentent comme suit :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	1 895 908 \$	1 840 777 \$
Coût pour les services rendus	157 117	149 436
Charge d'intérêt	77 563	70 689
Prestations versées	(31 217)	(71 722)
Changements dans les hypothèses actuarielles	-	3 858
Autres	(147 711)	(97 130)
Solde à la fin de l'exercice	1 951 660 \$	1 895 908 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régime de retraite

Durant l'exercice, la Ville a versé 1 846 634 \$ (2024 - 1 628 909 \$) au régime de retraite. Les contributions de la Ville sont de 5,00 % à 11,50 % (2024 - 4,50 % à 11,50 %) du salaire des employés, selon la catégorie de l'employé.

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Ville est impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et des montants, le cas échéant, que la Ville pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers consolidés.

9. ENGAGEMENTS

La Ville s'est engagée à acheter son eau potable de la Ville de Moncton jusqu'en 2032. La Ville de Moncton charge la Ville chaque mois selon le nombre de mètres cubes d'eau utilisée par la Ville selon les compteurs d'eau et selon le tarif annuel par mètre cube utilisé calculé annuellement par la Ville de Moncton (note 19).

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'eau et d'assainissement des eaux usées de la Commission des eaux usées du Grand Moncton. La Commission des eaux usées du Grand Moncton charge la Ville chaque trimestre selon un taux fixe unitaire calculé annuellement selon le nombre d'unités d'utilisation résidentielles et d'unités équivalentes au compteur (note 19).

La Ville s'est également engagée à partager 90 % des coûts de fonctionnement du Service de police régional de Codiac avec la Ville de Moncton et la Ville de Riverview jusqu'en 2032. En vertu de cet engagement, les services de police municipaux sont fournis par la Gendarmerie royale du Canada ("GRC") (note 19).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Ville est exposée à ce risque relativement à sa marge de crédit à cause du taux variable.

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Ville est exposée à ce risque surtout en raison de ses créditeurs et frais courus, de ses montants dus à d'autres gouvernements et de sa dette à long terme. L'exercice budgétaire annuel est suffisant pour pallier ce risque.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de la Ville est lié à ses débiteurs, ses espèces et quasi-espèces et ses dépôts à terme.

La direction est d'avis que la Ville n'est pas exposée à d'autres risques significatifs découlant de ses instruments financiers.

11. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débités par la Ville sont dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur la gouvernance locale* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2025

12. EXCÉDENT/(DÉFICIT) AU FONDS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUTS

La *Loi sur la gouvernance locale* exige que les excédents / (déficits) au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts soient absorbés par le budget de la deuxième année suivante, ou soient répartis sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. La Ville a choisi de répartir le déficit de 2019 sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de 2021; les excédents / (déficits) d'autres années sont inclus dans le budget de la deuxième année suivante. L'excédent / (déficit) à la fin de l'exercice est le suivant :

	2025	2024
2025 excédent	472 814 \$	- \$
2024 excédent	252 594	252 594
2023 excédent	-	293 935
	725 408 \$	546 529 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

13. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Améliorations foncières	Équipement et machinerie	Véhicules	Bâtiments	Transports	Eau et égouts	Travaux en cours	Total 2025	Total 2024
COÛT										
Solde d'ouverture	31 544 814 \$	28 398 818 \$	6 900 483 \$	16 788 456 \$	98 481 772 \$	220 410 812 \$	149 638 886 \$	13 019 453 \$	565 183 494 \$	530 452 174 \$
Plus :										
Acquisitions de l'exercice	1 595 120	2 102 363	631 488	4 190 494	6 889 812	18 301 503	8 544 308	-	42 255 088	27 586 208
Dispositions de l'exercice	-	(88 870)	-	(1 435 099)	-	(1 342 818)	(190 448)	-	(3 057 235)	(2 574 138)
Variation nette des travaux en cours	-	-	-	-	-	-	-	15 159 466	15 159 466	9 719 250
Solde de clôture	33 139 934	30 412 311	7 531 971	19 543 851	105 371 584	237 369 497	157 992 746	28 178 919	619 540 813	565 183 494
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde d'ouverture	-	11 050 052	4 352 624	8 051 772	43 284 428	84 506 373	39 382 135	-	190 627 384	178 602 076
Plus :										
Amortissement de l'exercice	-	1 404 240	385 546	1 443 977	3 649 446	6 435 891	1 833 898	-	15 152 998	14 292 064
Amortissement cumulé sur dispositions	-	(88 871)	-	(1 310 004)	-	(985 902)	(154 458)	-	(2 539 235)	(2 266 756)
Solde de clôture	-	12 365 421	4 738 170	8 185 745	46 933 874	89 956 362	41 061 575	-	203 241 147	190 627 384
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
	33 139 934 \$	18 046 890 \$	2 793 801 \$	11 358 106 \$	58 437 710 \$	147 413 135 \$	116 931 171 \$	28 178 919 \$	416 299 666 \$	374 556 110 \$

Au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles louées représentent des véhicules ayant un coût de 1 799 641 \$ (2024 - 1 799 641 \$) et de l'amortissement cumulé de 758 528 \$ (2024 - 647 480 \$). Des immobilisations corporelles complètement amorties ayant un coût total de 28 161 874 \$ (2024 - 23 556 211 \$) sont incluses dans les améliorations foncières, l'équipement et machinerie, les véhicules, les bâtiments, les transports et l'eau et égouts, car elles sont toujours en service.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles d'améliorations foncières de 30 000 \$ (2024 - 0 \$), de transports de 1 570 793 \$ (2024 - 2 905 992 \$) et d'eau et d'égouts de 3 325 967 \$ (2024 - 5 929 817 \$) ont été reçues à titre de contributions des développeurs.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

14. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transports	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2025 Consolidés	2024 Consolidés
Revenus									
Mandat d'imposition	11 729 969 \$	21 411 225 \$	25 325 365 \$	1 106 835 \$	4 438 178 \$	13 244 932 \$	- \$	77 256 504 \$	71 845 338 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	44 274	186 280	-	-	-	-	230 554	176 972
Ventes de services	-	-	-	-	-	2 266 401	13 911 721	16 178 122	15 818 382
Subvention de financement et de péréquation communautaire	68 529	125 091	147 959	6 466	25 929	77 381	-	451 355	677 032
Intérêts gagnés	291 021	531 213	628 323	27 461	110 111	328 607	65 070	1 981 806	2 614 964
Contributions développeurs	-	-	1 600 793	-	-	-	3 325 967	4 926 760	8 835 809
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	-	9 798 663	-	101 038	1 437 356	3 936 321	15 273 378	10 622 517
Autres	109 475	1 725 770	236 356	10 330	1 566 395	2 156 788	1 604 755	7 409 869	4 900 179
	12 198 994	23 837 573	37 923 739	1 151 092	6 241 651	19 511 465	22 843 834	123 708 348	115 491 193
Dépenses									
Salaires et bénéfices	4 232 219	8 141 258	4 589 544	-	1 923 354	6 889 137	3 960 254	29 735 766	27 090 911
Biens et services	4 948 449	12 650 873	6 406 763	1 188 501	1 835 837	4 576 873	7 138 356	38 745 652	35 017 907
Amortissement	620 079	663 562	7 828 168	-	15 201	4 010 248	2 015 740	15 152 998	14 292 064
Intérêts	258 567	80 619	476 101	-	-	210 809	430 928	1 457 024	1 615 172
Autres	1 112 114	(11 700)	175 237	-	-	(71 919)	18 991	1 222 723	942 557
	11 171 428	21 524 612	19 475 813	1 188 501	3 774 392	15 615 148	13 564 269	86 314 163	78 958 611
Excédent (déficit) de l'exercice	1 027 566 \$	2 312 961 \$	18 447 926 \$	(37 409) \$	2 467 259 \$	3 896 317 \$	9 279 565 \$	37 394 185 \$	36 532 582 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

15. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonctionnement général	Capital général	Fonctionnement eau et égouts	Capital eau et égouts	Fonds de réserve	Total
Excédent (déficit) des fonds pour l'exercice 2025	424 130 \$	41 269 869 \$	472 814 \$	10 423 875 \$	(4 876 192) \$	47 714 496 \$
Ajustements à l'excédent annuel						
Excédent des exercices précédentes	(390 874)	-	(293 935)	-	-	(684 809)
Élimination des transferts entre fonds						
Fonds de réserve de fonctionnement général	266 000	-	-	-	(266 000)	-
Fonds de réserve capital général	6 800 000	(13 134 000)	-	-	6 334 000	-
Dépenses en capital	10 115 408	(10 115 408)	1 080 799	(1 080 799)	-	-
Fonds de réserve capital d'eau et d'égout	-	-	1 461 000	(2 045 000)	584 000	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	4 700 227	(4 700 227)	1 757 000	(1 757 000)	-	-
Élimination d'un revenu interne	2 000 000	-	(2 000 000)	-	-	-
Dépense d'amortissement des immobilisations	-	(13 122 057)	-	(2 015 740)	-	(15 137 797)
Contributions en immobilisations des développeurs	-	1 600 793	-	3 325 967	-	4 926 760
Dépenses reclassées aux immobilisations corporelles	196 978	-	-	-	-	196 978
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique, inscrit comme revenu différé	-	-	-	-	(54 280)	(54 280)
Entente de commandite pour un projet capital	-	50 000	-	-	-	50 000
Gain (perte) sur disposition d'immobilisations	-	(495 975)	-	14 410	-	(481 565)
Surplus (déficit) annuel des autres entités consolidées	943 429	(15 201)	(63 826)	-	-	864 402
Total d'ajustements à l'excédent de l'exercice 2025	24 631 168	(39 932 075)	1 941 038	(3 558 162)	6 597 720	(10 320 311)
Excédent pour l'exercice 2025 selon les Normes CCSP	25 055 298 \$	1 337 794 \$	2 413 852 \$	6 865 713 \$	1 721 528 \$	37 394 185 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

16. ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve fonctionnement général	Réserve capital général	Réserve fonctionnement eau et égouts	Réserve capital eau et égouts	Terrains d'utilité publique	Total 2025	Total 2024
Actifs et excédent accumulé	3 943 572 \$	29 937 192 \$	756 197 \$	5 617 443 \$	459 879 \$	40 714 283 \$	45 590 475 \$
Revenus							
Intérêts	135 854	1 334 423	28 250	207 794	15 207	1 721 528	2 057 741
Contribution du fonds de fonctionnement général	411 000	6 800 000	-	-	-	7 211 000	9 318 000
Contribution du fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	-	1 461 000	-	1 461 000	1 200 000
Contribution du fonds de capital et emprunt général	-	90 000	-	-	-	90 000	-
Contribution du fonds de capital des services d'eau et d'égouts	-	-	-	59 000	-	59 000	145 000
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	54 280	54 280	24 822
	546 854	8 224 423	28 250	1 727 794	69 487	10 596 808	12 745 563
Dépenses							
Transfert au fonds de fonctionnement général	145 000	-	-	-	-	145 000	110 000
Transfert au fonds de capital et d'emprunt général	-	13 224 000	-	-	-	13 224 000	3 681 000
Transfert au fonds de capital des services d'eau et d'égouts	-	-	-	2 104 000	-	2 104 000	1 399 000
	145 000	13 224 000	-	2 104 000	-	15 473 000	5 190 000
Excédent (déficit) de l'exercice	401 854 \$	(4 999 577) \$	28 250 \$	(376 206) \$	69 487 \$	(4 876 192) \$	7 555 563 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

16. ÉTAT DES RÉSERVES (suite)

Résolutions du Conseil concernant les transferts vers et depuis les réserves :

Résolution du 27 janvier 2025, conseil municipal - Réunion à huis clos

QUE le conseil donne une directive au personnel de procéder avec la recommandation du Comité consultatif sur la toponymie visant le choix des candidates pour le projet Toponym'ielle, tel qu'énoncé dans le tableau annexé au memorandum en date du 14 janvier 2025 et autorise un transfert budgétaire d'une somme de 30 000 \$ du Fonds de réserve de fonctionnement général au Budget de fonctionnement général – signalisation – ville.

Résolution du 14 avril 2025, proposée par Ernest Thibodeau et appuyée par Mélyssa Janin

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 15 000 \$ du Fonds de réserve de fonctionnement général au Budget fonctionnement général – dépenses – immigration.

Résolution du 12 mai 2025, proposée par Paul Gaudet et appuyée par Jean-Marc Brideau

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 100 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout au Budget d'immobilisation d'eau et d'égout – reconstruction – rue Copp.

Résolution du 12 mai 2025, proposée par Lise LeBouthillier et appuyée par Jean-Marc Brideau

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 330 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout au Budget d'immobilisation d'eau et d'égout – remplacement – conduites d'eau – Grand-Pré, Latour, Notre-Dame, Thibodeau.

Résolutions du 23 juin 2025, proposée par Josée Turgeon-Roy et appuyée par Mélyssa Janin

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 230 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation général au Budget d'immobilisation général – rue Champlain – nivellement et asphaltage (entre l'avenue Aviation et la rue Lorette).

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 540 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout au Budget d'immobilisation d'eau et d'égout – rue Champlain – nivellement et asphaltage (entre l'avenue Aviation et la rue Lorette).

Résolution du 22 septembre 2025, proposée par Lise LeBouthillier et appuyée par Jean-Marc Brideau

QUE le conseil autorise en plus un transfert budgétaire d'une somme de 100 000 \$ du Fonds de réserve de fonctionnement général au Budget de fonctionnement général – transport – sel et sable en vue de l'approvisionnement de sel de voirie d'ici le 31 décembre 2025.

Résolution du 15 décembre 2025, proposée par Lise LeBouthillier et appuyée par Jean-Marc Brideau

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 411 000 \$ du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve de fonctionnement général.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

16. ÉTAT DES RÉSERVES (suite)

Résolutions du Conseil concernant les transferts vers et depuis les réserves :

Résolutions du 15 décembre 2025, proposée par Lise LeBouthillier et appuyée par Marc Lanteigne

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 6 800 000 \$ du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve d'immobilisation général.

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 12 994 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation général au Fonds d'immobilisation général.

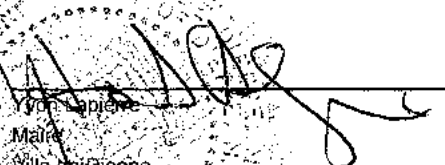
QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 90 000 \$ du Fonds d'immobilisation général au Fonds de réserve d'immobilisation général.

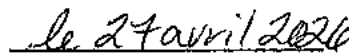
QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 1 461 000 \$ du Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'évacuation des eaux usées au Fonds de réserve d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 59 000 \$ du Fonds d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées au Fonds de réserve d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 1 134 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées au Fonds d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

Je certifie par les présentes que les copies ci-dessus sont conformes et exactes des résolutions adoptées par le conseil municipal le 27 janvier 2025, 14 avril 2025, 12 mai 2025, 23 juin 2025, 22 septembre 2025 et le 15 décembre 2025.


Yvon Lapierre
Maire
Ville de Dieppe


Date

Sceau Municipal

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

17. INFORMATION SUR ENTITÉS CONTRÔLÉES

	Ville de Dieppe	Expansion Dieppe Inc.	Gestion 1604 Inc.	Total 2025	Total 2024
Actifs	465 903 605 \$	4 932 570 \$	4 380 192 \$	475 216 367 \$	438 508 166 \$
Passifs	55 311 152	2 046 618	4 350 128	61 707 898	62 393 882
Excédent accumulé	410 592 453	2 885 952	30 064	413 508 469	376 114 284
Revenus	120 236 234	3 209 739	262 375	123 708 348	115 491 193
Dépenses	83 706 046	2 345 360	262 757	86 314 163	78 958 611
Excédent (déficit) de l'exercice	36 530 188 \$	864 379 \$	(382) \$	37 394 185 \$	36 532 582 \$

Les entités mentionnées ci-haut sont incluses dans les états financiers consolidés.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

18. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES CCSP

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau et égouts	Amortissement immobilisations corporelles	Revenus internes	Excédents d'exercices précédentes	Transferts	Transferts entités consolidées	Total
Revenus								
Mandat d'imposition	77 256 504 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	77 256 504 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	378 000	-	-	-	-	-	-	378 000
Ventes de services	2 585 206	13 317 239	-	-	-	-	-	15 902 445
Autres revenus de provenance interne	1 483 269	2 000 000	-	(2 000 000)	-	-	-	1 483 269
Subvention de financement et de péréquation communautaire	451 355	-	-	-	-	-	-	451 355
Transferts des réserves aux fonds de fonctionnement	2 086 500	197 000	-	-	-	(2 283 500)	-	-
Intérêts gagnés	264 169	143 000	-	-	-	-	-	407 169
Contribution Expansion Dieppe Inc.	101 123	63 826	-	-	-	-	(164 949)	-
Excédents d'exercices précédentes	390 874	293 935	-	-	(684 809)	-	-	-
	84 997 000	16 015 000	-	(2 000 000)	(684 809)	(2 283 500)	(164 949)	95 878 742
Dépenses								
Services d'administration générale	11 317 195	-	-	-	-	-	-	11 317 195
Services de protection	22 516 592	-	-	(2 000 000)	-	-	-	20 516 592
Services de transports	12 191 743	-	-	-	-	-	-	12 191 743
Services d'hygiène du milieu	1 222 258	-	-	-	-	-	-	1 222 258
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	4 585 002	-	-	-	-	-	-	4 585 002
Services récréatifs et culturels	12 672 956	-	-	-	-	-	-	12 672 956
Approvisionnement en eau	-	6 443 529	-	-	-	-	-	6 443 529
Collectage et évacuation des eaux d'égouts	-	5 005 471	-	-	-	-	-	5 005 471
Intérêts sur la dette à long terme	1 094 471	460 000	-	-	-	-	-	1 554 471
Paielements de la dette à long terme	4 902 533	1 758 000	-	-	-	(6 660 533)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux fonds de capital	14 103 250	1 735 000	-	-	-	(15 838 250)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux réserves	391 000	613 000	-	-	-	(1 004 000)	-	-
	84 997 000	16 015 000	-	(2 000 000)	-	(23 502 783)	-	75 509 217
Excédent (déficit)	- \$	- \$	- \$	- \$	(684 809) \$	21 219 283 \$	(164 949) \$	20 369 525 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
Revenus			
<i>Prestations de services à d'autres gouvernements</i>			
Autres municipalités			
Feu	- \$	44 274 \$	- \$
Province du Nouveau-Brunswick			
Rues et chemins	150 000 \$	159 601 \$	150 293 \$
Peinture des lignes sur chaussées	27 000	26 679	26 679
Subvention société de développement régional	96 000	-	-
Subvention fédérale (APECA et FCM)	105 000	-	-
	378 000 \$	186 280 \$	176 972 \$
<i>Ventes de services</i>			
Arénas	1 653 906 \$	1 452 734 \$	1 691 806 \$
Centre aquatique et sportif	669 000	573 529	606 885
Scène mobile - location et commanditaires	-	2 017	4 020
Programmes	188 900	183 874	237 761
Location de terrains sportifs	73 400	54 247	60 501
Eau	6 900 000	7 181 103	6 461 565
Réseau d'assainissement	6 183 000	6 420 456	6 402 792
Connexions, services et autres	154 239	208 187	285 396
Intérêts gagnés	80 000	101 975	67 656
	15 902 445 \$	16 178 122 \$	15 818 382 \$
<i>Autres revenus de provenance interne</i>			
Permis de construction et autres permis	1 122 100 \$	1 459 873 \$	1 588 150 \$
Amendes			
Arrêté municipal	25 800	18 774	11 280
Autres	-	47 297	38 952
Loyers - matériel et immeuble	216 000	366 018	343 020
Divers	119 369	1 177 027	903 180
	1 483 269 \$	3 068 989 \$	2 884 582 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
Dépenses			
<i>Services d'administration générale</i>			
Services législatifs			
Maire	73 189 \$	64 506 \$	61 427 \$
Conseillers	265 447	235 962	230 860
Autres	60 600	67 864	64 198
	399 236	368 332	356 485
Administration			
Greffier	451 447	172 280	296 033
Directeur	1 631 129	3 164 806	2 676 046
Immeubles	792 250	680 827	693 466
Avocat	150 000	366 062	527 090
Autres	3 285 009	2 198 861	2 290 916
	6 309 835	6 582 836	6 483 551
Gestion des finances			
Administration	340 260	254 581	239 011
Comptabilité	507 661	386 825	330 123
Vérification externe	62 000	66 783	64 523
	909 921	708 189	633 657
Services courants			
Coût d'évaluation	1 087 021	1 087 021	965 269
Services collaboratifs et régionaux (CSR)	96 986	-	-
	1 184 007	1 087 021	965 269
À reporter	8 802 999	8 746 378	8 438 962

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
Reporté	8 802 999	8 746 378	8 438 962
Autres services d'administration générale			
Congrès	13 000	13 909	16 128
Primes d'assurance responsabilité civile	400 000	420 381	390 001
Subvention - Théâtre Capitol	75 000	75 000	75 000
Subvention - autres	991 900	1 105 549	692 614
Autres	1 034 296	-	441
Amortissement des immobilisations corporelles	-	620 079	613 506
Gain sur disposition des immobilisations corporelles	-	(68 435)	-
	2 514 196	2 166 483	1 787 690
	11 317 195 \$	10 912 861 \$	10 226 652 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
<i>Services de protection</i>			
Service de police			
Contrat GRC et coûts municipaux (note 9)	11 132 006 \$	10 922 335 \$	8 522 151 \$
Protection contre les incendies			
Administration	966 725	995 228	890 988
Service de lutte contre les incendies	5 922 511	6 359 977	5 097 257
Enquêtes sur les incendies et prévention	9 634	4 973	7 956
Poste et bâtiment	459 466	430 604	433 464
Matériel de lutte contre les incendies	626 267	695 383	635 375
Formation	72 000	65 868	76 262
	8 056 603	8 552 033	7 141 302
Mesures d'urgence			
Fournitures	30 450	23 832	46 210
Autres			
Inspection de construction	450 664	469 108	419 603
Application des arrêtés	662 825	648 288	505 772
Services collaboratifs et régionaux (CSR)	12 352	-	-
Protection des animaux	60 600	65 443	52 558
Destruction des insectes et parasites	111 092	111 092	123 288
Amortissement des immobilisations corporelles	-	663 562	647 319
Perte (gain) sur disposition des immobilisations corporelles	-	(11 700)	12 050
	1 297 533	1 945 793	1 760 590
	20 516 592 \$	21 443 993 \$	17 470 253 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
<i>Services de transports</i>			
Services communs			
Administration	982 062 \$	946 082 \$	852 151 \$
Formation et perfectionnement	22 225	21 693	22 042
Génie civil, planification, surveillance	1 175 928	848 700	757 822
Matériel général	192 200	187 828	199 775
Ateliers et autres bâtiments	1 585 454	1 486 483	1 476 727
Autres	53 220	-	-
	4 011 089	3 490 786	3 308 517
Chemins et routes			
Entretien au cours de l'été	1 943 060	2 418 255	1 938 741
Trottoirs	228 000	193 970	170 803
Égouts pluviaux et fossés de drainage	150 000	124 657	322 206
Enlèvement de la neige et de la glace	2 078 715	1 839 461	1 553 593
	4 399 775	4 576 343	3 985 343
Éclairage des rues	720 000	718 747	697 501
Services relatifs à la circulation			
Indicateurs des rues	58 000	46 497	77 730
Traçage des voies de circulation	110 000	109 286	95 092
Signaux routiers	162 000	134 044	156 322
	330 000	289 827	329 144
Transport en commun	2 712 564	1 920 604	1 492 587
Services collaboratifs et régionaux (CSR)	18 315	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	7 828 168	7 217 057
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	175 237	18 138
	18 315	8 003 405	7 235 195
	12 191 743 \$	18 999 712 \$	17 048 287 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
<i>Services d'hygiène du milieu</i>			
Dépotoirs et enlèvement des ordures	1 222 258 \$	1 188 501 \$	1 539 184 \$
<i>Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire</i>			
Commission d'urbanisme	- \$	180 308 \$	121 952 \$
Planification et développement	1 447 800	1 391 762	1 167 054
Remembrement foncier et réserve foncière	185 000	210 641	169 841
Expansion Dieppe Inc.	1 115 184	1 644 263	1 625 038
Plan de développement durable	590 000	256 527	182 629
Embellissement et amélioration de terrains	119 336	75 690	73 787
Tourisme	193 000	-	-
Autres	850 897	-	-
Services collaboratifs et régionaux (CSR)	83 785	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	15 201	9 818
	4 585 002 \$	3 774 392 \$	3 350 119 \$
<i>Services récréatifs et culturels</i>			
Administration	1 164 522 \$	637 810 \$	668 230 \$
Centres communautaires	1 070 360	490 013	661 384
Centre aquatique et sportif	2 397 173	2 463 795	2 336 282
Arénas	3 563 043	3 337 247	3 226 690
Parcs et terrains de jeux	3 690 336	3 849 799	3 885 841
Autres services récréatifs	758 523	670 307	707 558
Formation et perfectionnement	13 600	16 606	9 145
Bibliothèque	600	433	433
Services collaboratifs et régionaux (CSR)	14 799	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	4 010 248	3 836 372
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(71 919)	(12 724)
	12 672 956 \$	15 404 339 \$	15 319 211 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
<i>Approvisionnement en eau</i>			
Administration	1 023 812 \$	866 445 \$	860 882 \$
Règlement judiciaire (note 8)	-	16 701	57 000
Conduite et distribution	2 784 595	2 525 087	2 387 320
Force motrice et pompage	408 122	355 580	399 248
Achat d'eau (note 9)	2 083 000	2 274 347	1 793 600
Test source d'eau	-	27 213	17 408
Facturation et perception	144 000	146 142	143 576
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 007 870	983 996
	6 443 529 \$	7 219 385 \$	6 643 030 \$
<i>Collectage et évacuation des eaux d'égouts</i>			
Administration	492 014 \$	404 910 \$	453 477 \$
Règlement judiciaire (note 8)	-	16 701	57 000
Système de collectage des eaux d'égouts (note 9)	1 438 809	1 452 168	1 292 853
Stations de relèvement des eaux d'égouts	66 148	48 336	40 597
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	2 866 500	2 866 500	2 736 720
Facturation et perception	142 000	131 882	139 022
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 007 870	983 996
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(14 411)	43 038
	5 005 471 \$	5 913 956 \$	5 746 703 \$
<i>Services financiers - général</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	821 000 \$	767 529 \$	842 785 \$
Emprunt - hôtel de ville			
Intérêts - long terme	273 471	258 567	292 535
	1 094 471 \$	1 026 096 \$	1 135 320 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

19. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
<i>Services financiers - eau</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	293 000 \$	272 001 \$	300 672 \$
<i>Services financiers - égouts</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	167 000 \$	158 927 \$	179 180 \$